



CESER

Hauts-de-France

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

RAPPORT-AVIS



FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES DE LA RÉGION

Rapporteurs

Evelyne MERCHEZ - Laurent CHOCHOIS

23 mai 2017

Eclairer l'avenir

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 23 mai 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- les articles L. 4251-1 à 4251-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le projet de rapport-avis élaboré par le Groupe de travail 3.2 « Favoriser une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées » (Vice-président : Gabriel HOLLANDER),

Après avoir entendu Laurent CHOCHOIS et Evelyne MERCHEZ, rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 134

Pour : 117

Contre : 0

Abstentions : 17

REMERCIEMENTS

Gabriel HOLLANDER, Laurent CHOCHOIS et Evelyne MERCHEZ souhaitent adresser leurs plus sincères remerciements aux personnes auditionnées.... :

- Mme Albine ABDELKADER, Directrice Horizon9,
- Mme Valérie AVELLA, Référente Europe et International, DRDJSCS,
- M. Raphaël BASTIAN, Jeune ambassadeur, OFAJ,
- Mme Martine BENOIST, Chef du service coopérations et relations internationales, Conseil Régional,
- Mme Hélène BOIGNARD, Jeune ambassadrice, OFAJ,
- M. Didier BORDES-PAGES, Directeur régional adjoint de la DRDJSCS,
- M. Yves BOURDEROU, Responsable de secteur à la Mission locale de Lille,
- Mme Véronique BUYENS-DAGMEY, Responsable du pôle des politiques de jeunesse, DRDJSCS
- François DERISBOURG, chargé de mission à Lianes Coopération
- M. Jacques DURET, Proviseur du lycée professionnel Dinah Derycke, ainsi que l'équipe administrative et éducative,
- M. Camel GUECIOUEUR, Responsable du secteur Europe CEMEA Nord- Pas de Calais,
- Mme Fabienne HUSSON, Chargée de projets mobilité européenne et internationale, Mission locale de Douai,
- Mme Isabelle JEUFFROY, Déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, Rectorat de Lille,
- Mme Barbara MARTIN-KUBIS, Présidente de l'URAFa Nord-Est,
- Ghislain DE MUYNCK Directeur de Lianes coopération
- Mme Pascale PAVY, Présidente de Lianes coopération
- M. Vincent RICHEZ, DGA Europe international, Conseil régional,
- Mme Geneviève SEVRIN, Directrice de la DPIR-Direction des partenariats internationaux et Régionaux, Conseil Régional,
- M. Philippe SIMMONDS, Délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, Rectorat d'Amiens,
- M. Jean-André VANDELANNOOTE, Secrétaire général de l'URAFa (Union Régionale des Associations Franco-allemandes pour l'Europe,
- Mme Auréliane VOHELLE, Responsable du pôle des politiques de jeunesse, DRDJSCS
- M. Julien WEYER, Directeur adjoint de la DPIR au Conseil Régional
- Mme Karine ZABOROWSKI, Chargée de mission Europe et International au CRIJ

....ainsi que les membres du groupe de travail qui ont participé à l'élaboration du rapport-avis :
Mmes et MM. Nathalie CAGNY, Nathalie CHAPITRE, Philippe DERON, Etienne DUVAL, Henri HASSAN MOHAMED HASSAN, Jean-Pierre HILLEWAERE, Thierry MALFAIT, Philippe MARILLAUD, Tabia MAYNOU, Didier THIBAUT, Sibille WALLOIS.

... à l'équipe administrative (Marie-Hélène CLAYEMAN et Romain LORTHOLARY) et à Clara BADART, stagiaire.

.... Et enfin à tous les jeunes rencontrés lors des auditions qui ont convaincu le groupe de l'importance de soutenir leur mobilité internationale.

LE MOT DU VICE-PRESIDENT ET DES RAPPORTEURS

La mobilité européenne et internationale des jeunes représente une réelle opportunité pour la jeunesse. La rencontre de jeunes d'autres pays permet de mieux appréhender leur langue, leur culture, leur coutume et donc de mieux comprendre les enjeux du monde qui les entoure autrement que par la télévision, Internet ou les réseaux sociaux.

Par ailleurs, la mobilité et l'échange à l'international ont également un impact positif sur les territoires grâce à l'apport de ressources humaines et sociales. Pour la société dans son ensemble, la mobilité permet la promotion de l'ouverture, de l'enrichissement mutuel et de la citoyenneté européenne et internationale. Participer à une action de mobilité, européenne ou internationale c'est aussi mieux se comprendre et mieux se connaître.

Le développement d'une stratégie régionale « de mobilité européenne et internationale à destination des jeunes infra bac » a aussi une ambition économique dans la manière de développer des partenariats internationaux donc de créer de l'emploi.

S'assurer du développement de la mobilité européenne et internationale des jeunes sur l'ensemble du territoire régional, en portant notamment notre attention sur les jeunes les plus éloignés de la mobilité, c'est aussi pour le CESER, ajouter une dimension économique à cette thématique, au travers des projets initiés par et pour ces jeunes.

Pour une majorité des étudiants, cette mobilité est souvent une étape indispensable de leur parcours d'étude ou/et à leur parcours professionnel. Chez ces jeunes les plus formés et les plus qualifiés, la mobilité internationale est souvent une évidence.

A l'inverse pour les jeunes infra bac, accéder à une mobilité, à fortiori internationale, est plus difficilement possible ou même imaginable.

Pourtant, dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes infra bac, l'accès à cette mobilité est un atout essentiel grâce à l'acquisition et l'utilisation de méthodes parfois différentes alliant souvent une plus grande autonomie, compétence très appréciée dans un CV.

Les dispositifs d'échange à l'international d'apprentis, de collégiens et de lycéens ont des résultats souvent remarquables et les bénéfiques sur les jeunes en termes de mobilisation, d'acquisition de compétences notamment linguistiques et de savoir-être sont aujourd'hui largement démontrés.

Pour les jeunes décrocheurs ou en situation de précarité, l'accès aux projets de solidarité à l'international et de citoyenneté menés par les missions locales, les associations voire les collectivités locales ont permis à ces publics d'acquérir davantage d'ouverture aux autres, de découverte de soi-même et de découverte d'autres cultures. Ces acquisitions sont aussi des atouts considérables qui les ont menés sur le chemin de l'emploi et de leur insertion sociale.

Enfin, dans un monde aujourd'hui particulièrement troublé, la connaissance de l'autre et de sa culture est aussi un facteur de paix et respect d'autrui. **Pour l'ensemble des membres du groupe de travail, aborder la problématique de la mobilité internationale des jeunes les plus éloignés de cette notion de « mobilité » a consisté au fils de nos entretiens à essayer d'identifier les dispositifs et processus les plus pertinents et de définir des stratégies et des préconisations pour que cette mobilité devienne naturelle et accessible à tous en région des Hauts-de-France.**

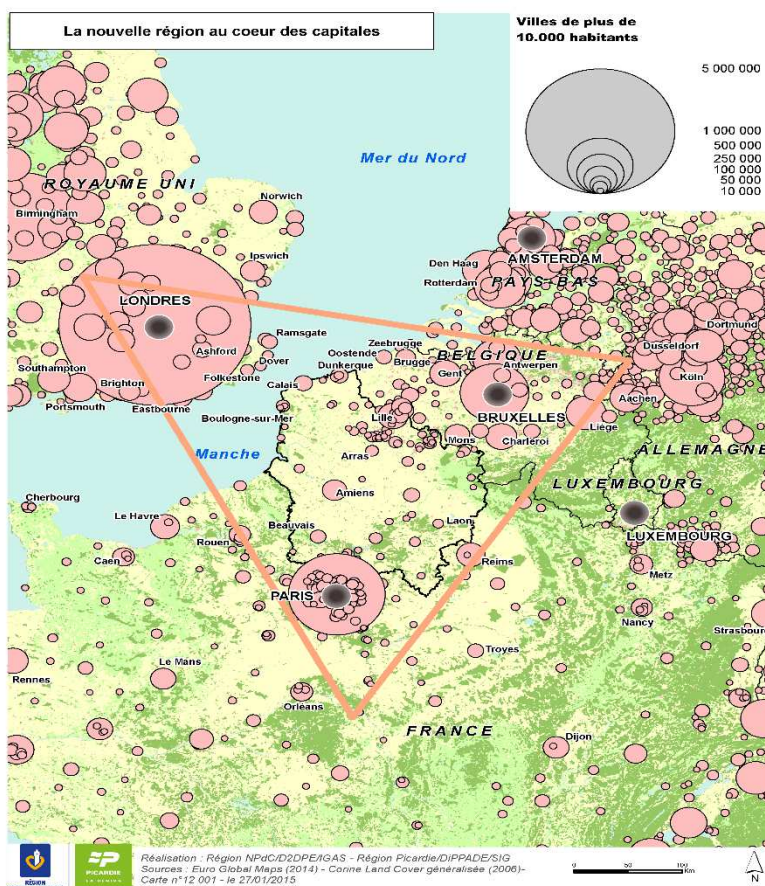
Gabriel Hollander, Laurent Chochois et Evelyne Merchez

Table des matières

LE MOT DU VICE-PRESIDENT ET DES RAPPORTEURS	4
1. La région Hauts-de-France : un haut potentiel d'ouverture internationale et une population jeune rendent le territoire attractif	8
1.1 Une situation géographique, carrefour des échanges européens	8
1.2 Un rayonnement international et une région attractive grâce à une population jeune.	8
2. L'action des Conseils régionaux pour le soutien à la mobilité internationale des jeunes : de nombreux dispositifs parfois anciens	9
2.1 Des dispositifs de mobilité internationale déjà existants avant la création de la nouvelle Région mais qui ne concernent pas suffisamment les jeunes infra-bac	9
2.2 Des fédérations associatives régionales en première ligne pour l'information des jeunes	11
2.3 L'Union Européenne, un acteur qui favorise la mobilité internationale des jeunes et qui soutient la politique régionale	14
3. D'autres acteurs interviennent pour la mobilité internationale des jeunes infra-bac	18
3.1 L'Etat soutient les Régions pour développer des projets internationaux et joue un rôle de coordination et d'incitation dans la mobilité jeune.	18
3.2 L'Eurométropole, une dynamique pour favoriser la mobilité transfrontalière des jeunes qu'il faut alimenter	25
3.3 Favoriser la mobilité des jeunes par le soutien des actions menées par les acteurs privés	26
4. Le CoReMob et « Ready to Move » : des outils partenariaux à revitaliser pour la coordination des acteurs de la mobilité	28
4.1 Le CoReMob, une plateforme institutionnelle mise en place pour coordonner les acteurs publics	29
4.2 « Ready to move ! » : plateforme de diffusion de l'information auprès des jeunes	29
4.3 Le Corémob et Ready to Move, deux outils en stand-by que la Région doit redynamiser	30
5. Une politique de soutien aux relations internationales constitue un facteur clé de l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes infra-bac	31
5.1 La maîtrise de la langue, un prérequis indispensable pour la mobilité internationale des jeunes	31
5.2 Soutenir les politiques des relations internationales pour l'insertion professionnelle des jeunes	34
5.3 Les projets de développement à l'international, facteurs d'insertion socio-professionnelle et d'implication citoyenne	34
PRECONISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES RI POUR LES JEUNES INFRA-BAC A L'ECHELLE DES HAUTS-DE-FRANCE	42
SOURCES	47

1. La région Hauts-de-France : un haut potentiel d'ouverture internationale et une population jeune rendent le territoire attractif

1.1 Une situation géographique, carrefour des échanges européens



La Région Hauts-de-France est située au cœur du marché économique européen. Proche de plusieurs voisins européens comme la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas, la région se situe au carrefour des grandes villes d'Europe du Nord : Londres, Paris et Bruxelles. Grâce à sa position, elle peut capter de nombreux flux économiques et humains. Sa place privilégiée lui permet donc de s'épanouir dans l'un des espaces les plus riches d'Europe et de couvrir un marché de plus de 80 millions d'habitants.

Notre région est économiquement attractive. Elle est particulièrement ouverte et réalise en 2013, 11% des échanges de la France. Ses trois principaux partenaires européens sont la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Chaque jour 29 500 personnes voyagent entre la Région Hauts-de-France et la Belgique, contre 10 000 dans le sens inverse. Ces liens de proximité s'expliquent pour des raisons géographiques, pour la facilité d'accès aux transports ainsi que par la réglementation européenne qui favorise les échanges intracommunautaires. Economiquement, la Région a donc un solde extérieur positif entre les deux pays frontaliers que sont la Belgique et le Royaume-Uni. Outre l'Union Européenne, la région exporte beaucoup vers les Etats-Unis, qui représentent 5% des exportations.

L'intégration économique et sociale de la région est facilitée par la multiplication des moyens de transport grâce auxquels le Nord de l'Europe est facilement et rapidement accessible.

1.2 Un rayonnement international et une région attractive grâce à une population jeune.

La nouvelle région peut être considérée comme la région la plus jeune de France métropolitaine au regard de la proportion de jeunes de moins de 20 ans. Ces derniers sont ainsi 1,58 million dans la région, soit 26,5% de la population régionale. L'importance de la jeunesse du territoire s'explique

principalement par deux facteurs : un taux de fécondité plus élevé dans la région et un déficit migratoire impactant davantage les classes d'âge plus élevées.

Cette jeunesse constitue potentiellement un atout en terme de rayonnement du territoire.

Les jeunes en mobilité internationale participent à l'essor de leur filière d'origine à l'étranger, et, en témoignant ainsi de manière concrète de la valeur des diplômes qu'ils ont obtenus et de l'enseignement dont ils ont bénéficié, ils peuvent être en même temps et de manière quasi naturelle des « ambassadeurs » des Hauts de France.

La mobilité internationale est également pour les jeunes un moyen de découvrir une nouvelle culture, ce qui peut participer au développement d'un sens critique et d'une ouverture d'esprit, qui sont utiles à la fois du point de vue de leur intégration professionnelle et en ce qui concerne le rapprochement de la région avec les pays voisins.

2. L'action des Conseils régionaux pour le soutien à la mobilité internationale des jeunes : de nombreux dispositifs parfois anciens

2.1 Des dispositifs de mobilité internationale déjà existants avant la création de la nouvelle Région mais qui ne concernent pas suffisamment les jeunes infra-bac

La majorité des dispositifs mis en place par la Région s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur. Sont présentés ci-dessous ceux à l'attention des jeunes infra-bac. Il existe d'autres dispositifs mis en place par la région, cependant ils s'adressent davantage aux étudiants inscrits dans le supérieur¹ qu'aux jeunes infra-bac

2.1.1 Les dispositifs visant les apprentis

Mobilité apprentis pour favoriser la mobilité des jeunes infra-bac déjà dans le monde professionnel

Dans le cadre d'une formation en apprentissage, les étudiants souhaitant partir en stage dans une entreprise européenne appartenant à leur secteur professionnel sont susceptibles de recevoir une aide de la part de la Région pour le financement du voyage et des frais consentis dans le pays d'accueil (hébergement, restauration, déplacements et entrées aux événements). Cela s'adresse aux apprentis du Nord-Pas-de-Calais ayant entre 16 et 25 ans, inscrits dans un CFA (Centre de Formation des Apprentis) et participant à un stage professionnel dans un pays européen, pour une durée de 2 à 4 semaines. L'aide délivrée s'élève à 500€ par apprenti et est directement versée au CFA.

¹ LES RELATIONS INTERNATIONALES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU NORD-PAS-DE-CALAIS, RAPPORT DE M. G. HOLLANDER, CESER, 13 OCTOBRE 2015

Mobilité apprentis groupe

Un autre dispositif s'adressant au même public existe pour des séjours de 5 jours maximum en Europe. Dans ce cas la Région finance le voyage à hauteur de 300€ par apprenti, également directement versés au CFA. Pour être financé, le projet devra comprendre une ou plusieurs visites d'entreprises, d'écoles spécialisées ou de manifestations en lien avec le secteur professionnel des apprentis.

2.1.2 Les dispositifs pour favoriser l'engagement des jeunes

Plan de réussite éducative en ex-Picardie pour accompagner les élèves et lutter contre le décrochage scolaire

Ce dispositif créé dans l'ex-Région picarde a pour vocation d'accompagner les jeunes de la région à la réussite scolaire et à favoriser leur insertion sociale. Un volet de ce plan concerne la mobilité des jeunes à l'international, notamment infra-bac.

Pour favoriser leur engagement, la Région a créé un réseau rassemblant les jeunes, les associations et les collectivités territoriales concernées. L'objectif de ce réseau est de favoriser la mobilité internationale des jeunes car elle peut contribuer à améliorer l'insertion sociale et professionnelle. Ce plan tend à donner le goût de la mobilité dès le plus jeune âge en mettant en place une sensibilisation sur le temps périscolaire, par divers moyens comme le tournage de reportages sensibilisant à la mobilité internationale. Pour mettre en avant ces initiatives et donner le goût de la mobilité internationale, l'ancienne Région a mis en place le « mois de l'engagement » afin notamment de mieux diffuser l'information auprès des jeunes et de les impliquer davantage dans le processus. »

2.1.3 Les dispositifs plus larges

Cap sur le Monde : un forum à disposition des jeunes pour faire connaître les dispositifs régionaux de mobilité

Cap sur le Monde est une manifestation organisée depuis 2012 par l'ex Région Nord-Pas-de-Calais. Elle est destinée aux jeunes de 16 à 30 ans pour faire connaître tous les dispositifs de mobilité internationale existants et permettre des échanges entre les jeunes et les organisations concernées. Le forum implique chaque année une trentaine d'acteurs régionaux et 3000 jeunes ont répondu présents lors de cet évènement en 2015 contre 2000 les années précédentes. La communication faite sur l'évènement via les réseaux sociaux attire donc plus de personnes, ce qui témoigne également de l'engouement des jeunes pour la mobilité internationale.

Le service civique, un dispositif de mobilité accessible aussi aux plus défavorisés

Le service civique est un engagement volontaire ouvert aux 16-30 ans pour une durée de 6 mois. Dans le cadre des relations internationales de la région, des jeunes peuvent être envoyés en service civique à l'étranger pour une durée d'au moins trois mois auquel on **ajoute un délai de préparation et un bilan de retour d'au moins 1 mois**. Le service civique est un moyen efficace de permettre aux jeunes moins aisés socialement de participer à une expérience de mobilité internationale.

2.1.4 Le Conseil régional réoriente sa politique de relations internationales

La création d'une DGA (Direction générale adjointe) spécifiquement dédiée à l'Europe et à l'International est un indicateur puissant de l'importance accordée par la Région à ces enjeux. Les relations internationales sont une priorité politique du mandat 2017-2022 de la Région des Hauts-de-France. La mobilité des jeunes à l'international est ainsi l'un des trois principaux axes visés sous la mandature de Xavier Bertrand. De nouvelles priorités et de nouveaux partenariats semblent mis en place en matière de mobilité internationale des jeunes avec un objectif affiché d'optimisation des actions et des moyens sur le territoire régional.

Le territoire des Hauts-de-France est marqué par une grande diversité d'acteurs et de dispositifs intervenant directement ou en soutien pour la mobilité internationale des jeunes infra-bacs.

Aux côtés de la Région, acteurs institutionnels, associatifs et européens déploient une panoplie d'actions qui mérite que l'on s'y arrête pour mieux saisir et percevoir le besoin de coordination et de pilotage stratégique de cette offre.

2.2 Des fédérations associatives régionales en première ligne pour l'information des jeunes

2.2.1 Le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse)

- ✓ Permettre l'accès des jeunes au niveau local

Le CRIJ est un réseau régional de structures à destination des jeunes visant à leur apporter les informations et la documentation nécessaires sur leurs droits et les dispositifs auxquels ils pourraient avoir accès y compris en matière de mobilité. A titre d'exemple, le CRIJ publie de nombreux guides : *Destination Europe 2016, En attendant le Brexit...*

Pour capter et diffuser l'information auprès du plus grand nombre de jeunes, 85 points d'information jeunesse sont implantés dans le Nord-Pas-De-Calais et 38 en Picardie. Il touche des jeunes de 13 à 30 ans. Près de 52 % sont des infra bacs car ces publics sont ceux qui ont osent le moins la mobilité internationale. Le réseau IJ, très développé, va au plus proche des publics, dans les territoires et permet de toucher ces jeunes.



Figure 1 Application IJ, Nord-Pas-De-Calais

- ✓ Ses missions : garantir un accueil physique et numérique

Pour être efficace, le CRIJ met en place différents moyens de communication afin de capter le plus de jeunes. Le CRIJ garantit un accueil et un accompagnement physique des jeunes en développant davantage de points d'informations qui permettent de créer un lien de proximité avec les jeunes. Il crée également des partenariats avec d'autres plateformes pour mieux accompagner les jeunes pour leurs séjours à l'étranger. A titre d'exemple, le CRIJ travaille avec Eurodesk, une plateforme de mobilité européenne à destination des jeunes qui propose les conseils d'experts avant une mobilité en Europe.

Le CRIJ est aussi présent sur les réseaux sociaux, très fréquentés par les jeunes afin de garantir un accueil numérique. Il a de plus mis en ligne une application smartphone, qui permet aux jeunes d'être directement informés des nouvelles offres de services civiques ou de SVE (Service Volontaire Européen).

Des animations sont également organisées comme celles à destination des élèves de 3^e au collège. D'autres évènements viennent compléter cette offre : en janvier la semaine franco-allemande, le mois de l'Europe en mai...

Le CRIJ peut être qualifié de tête de réseau, de référent, de l'information jeunesse sur la mobilité en région. Le cœur de métier, c'est l'information. Le CRIJ initie la démarche puis fait le lien vers le réseau professionnel qui assure le montage de projet comme Lianes coopération.

2.2.2 [Lianes Coopération](#)

- ✓ Une fédération d'associations pour la coopération internationale

Lianes Coopération est une fédération d'associations à l'échelle du territoire régional. Cette fédération vise à optimiser la gestion et les compétences des associations pour favoriser les relations internationales ici et à l'étranger.

- ✓ Un large panel de missions

Il incombe quatre missions à Lianes Coopération :

- S'occuper de la veille documentaire sur l'actualité de la coopération
- Recenser les acteurs et les projets. La fédération dispose d'un réseau de 2000 acteurs en région, engagés dans la coopération internationale.
- Elle participe à l'étude sur les pratiques et les besoins de la coopération internationale et aide au montage de projet.

Si la Solidarité internationale n'est pas réservée aux spécialistes, elle ne doit pas être pensée en amateur. Aussi, Lianes coopération propose aux acteurs de la région des outils de réflexion et d'analyse sur les pratiques de coopération pour aider au montage de projet : Ateliers et formations, appui conseil individualisé aux collectivités, appui aux porteurs de projet à dimension régionale ou nécessitant une méthodologie de pilotage, fiches techniques d'aide au montage de projet et information sur les financements.

- Elle met en réseau les acteurs associatifs et les bénévoles intéressés par la coopération internationale.

C'est l'essence même de Lianes coopération : la mise en relation des acteurs entre eux. Lianes coopération organise chaque année, des rencontres régionales qui permettent aux acteurs du Nord – Pas de Calais de se rencontrer, d'échanger vues et pratiques sur des thématiques de la coopération et de la solidarité internationale. Elles portent sur une thématique précise, une zone géographique ou une famille d'acteur donnée. Des réunions d'information sont régulièrement organisées ou co-organisées en région sur des thématiques particulières telles que le Volontariat de Solidarité internationale, la coopération décentralisée, l'état de la décentralisation au Mali, etc.

Lianes coopération a aujourd'hui en charge l'axe formation de la plateforme Ready to Move. Sa mission est d'opérer un travail de recensement détaillé et précis de l'offre existante de formations (85 existent) et de garantir l'accès à ces formations. De plus, dans le cadre de la réorientation de sa politique relations internationales, la Région envisage d'en faire son interlocuteur unique en sa qualité de fédérateur d'associations.

Le CESER tient à souligner toute l'importance d'une information complète et structurée sur l'ensemble du territoire pour les jeunes. Les possibilités ouvertes aux jeunes infra-bacs pour les aider à monter un projet de mobilité internationale leur sont souvent inconnues. Le réseau du CRIJ, réparti sur le territoire est donc plus que nécessaire.

En parallèle, le CESER partage avec les acteurs de terrain le constat que la meilleure communication est celle de pair à pair. Ce sont les jeunes qui parlent le mieux de leur expérience. Pour faciliter cette communication directe, le CESER propose deux outils :

1- Généraliser aux 5 départements de la Région le dispositif « Sacs à dos ». L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome. Chaque candidat retenu reçoit un sac de voyage contenant :

- une bourse d'aide au départ sous forme de chèques vacances à hauteur de 150 € (+ une carte de téléphone de 5 euros, des assurances nominatives responsabilité civile et rapatriement)
- un accompagnement par des référents locaux au sein de structures jeunesse conventionnées avec le Département

2- Mettre en place une plateforme de témoignage « Paye ta mobilité » sur le modèle des applications de microbloggage comme Tumblr. Facile à utiliser et très répandu chez les jeunes, ce type d'application est un canal de diffusion à moindre coût et qui peut toucher beaucoup de monde.

2.3 L'Union Européenne, un acteur qui favorise la mobilité internationale des jeunes et qui soutient la politique régionale

2.3.1 Erasmus +, un programme européen qui permet à un large panel de jeunes de bénéficier d'une mobilité internationale

En 2014, le programme Erasmus s'est étendu pour devenir Erasmus +. Il concerne désormais la coopération internationale pour la formation, l'éducation, la jeunesse et le sport. Le programme s'est démocratisé et s'est ouvert à un public plus large : lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi peuvent dorénavant effectuer un séjour d'étude ou un stage à l'étranger pour améliorer leurs compétences et ainsi leur capacité de trouver un emploi. Plusieurs dispositifs permettent dès lors aux jeunes infra-bac de profiter d'une mobilité internationale. Cette logique s'inscrit dans la volonté de l'Union Européenne de développer son territoire, de lutter contre le décrochage scolaire, et créer un environnement de travail propice à l'insertion sociale et professionnelle. Trois types de programmes gérés par Erasmus + concernent les jeunes infra-bac.

Une expérience de mobilité internationale pour les jeunes scolaires : Erasmus + Formation/Education et Jeunesse

Erasmus + a un rôle déterminant dans le domaine éducatif. Deux programmes concernent les infra-bac : Erasmus + Education/Formation et Erasmus + Jeunesse. Erasmus + propose aux jeunes de différentes nationalités de 14 à 30 ans de participer à des échanges de 5 à 21 jours. Ces échanges ont une visée éducative. Les groupes de jeunes se réunissent autour de thèmes variés.

✓ Avantages pour les jeunes

A partir de 14 ans, les jeunes peuvent vivre une expérience de mobilité internationale en dehors de l'école, et donc avoir une première ouverture sur le monde. Pour les élèves les plus défavorisés qui sont moins mobiles, souvent pour des raisons financières, ce sont des expériences enrichissantes qui peuvent être déterminantes dans leur parcours éducatif. La mobilité peut leur donner, par exemple le goût des voyages, ou un attrait particulier pour l'apprentissage d'une langue.

Outre l'aspect éducatif, ces échanges permettent aux jeunes d'avoir une meilleure connaissance des différentes cultures et de nouer des liens avec des personnes étrangères, avec qui ils peuvent rester en contact grâce aux réseaux sociaux. Les jeunes peuvent également s'engager dans le projet d'échange en participant à sa création, ce qui est valorisant et qui peut également nourrir leur envie de participer à de nouveaux projets

✓ Avantages pour les établissements participants

La participation de divers établissements permet de mettre en place des partenariats internationaux et de redynamiser les projets d'échange à l'international qui peuvent devenir des « outils » de développement et participer au dynamisme d'une ville ou de la région.

Une expérience de mobilité internationale pour les apprentis : Erasmus + Apprentis

- ✓ Une autre façon de se professionnaliser

Le programme Erasmus + Apprentis permet aux jeunes de 16 à 30 ans en formation professionnelle d'effectuer un stage professionnel ou une partie de leur apprentissage à l'étranger pour une période allant de 2 semaines à 12 mois. Les jeunes apprentis doivent en amont obtenir l'accord de l'entreprise française d'accueil et vérifier que l'établissement scolaire concerné soit partenaire du programme Erasmus +.

Pour la réussite des participants, Erasmus + met à disposition une bourse, pour les frais de transports, et de vie sur place. Cette bourse peut être complétée par un co-financement régional. Un tuteur est également assigné à l'élève pour le suivi de son stage et assurer les modalités de notation. Ce dispositif a pour avantage de s'intégrer au cursus de l'apprenti, l'élève ne perd donc pas de temps sur sa scolarité.

- ✓ Un retour d'expérience plus que positif pour les jeunes apprentis !

Un stage à l'étranger est une expérience très valorisante pour les apprentis. C'est une occasion unique qui leur permet de s'immerger dans une autre culture, leur fait découvrir une nouvelle vision de l'environnement socio-professionnel dans lequel ils évoluent. C'est également une expérience qui peut être mise en valeur sur un CV pour favoriser ainsi l'insertion professionnelle.

D'après une étude menée par Erasmus, 65% des apprentis partis se considèrent plus autonomes, 86% estiment avoir acquis davantage d'expérience et 56% sont plus impliqués dans leur formation scolaire après leur retour.

Plusieurs jeunes apprentis, ambassadeurs d'Erasmus + témoignent sur les apports d'une expérience professionnelle à l'étranger. .

Témoignages :

- Julie, 17 ans est en apprentissage commerce, elle a effectué un stage de 15 jours dans un magasin équivalent à la FNAC à Varsovie, elle a pu découvrir une gestion des stocks différente qui ne s'applique pas en France, le mode vie des polonais différent du nôtre et pour finir l'histoire de la Pologne. Elle ajoute à la fin de son témoignage : « *Le programme Erasmus m'a permis vraiment de vivre une expérience hors du commun et très enrichissante* ». ²
- Corentin, élève en hôtellerie, veut travailler plus tard dans un hôtel de luxe. Pour enrichir sa formation et augmenter ses chances d'entrée en BTS, il part en mobilité internationale avec Erasmus + également en Pologne pour effectuer un stage. Ce stage est une expérience enrichissante pour lui : « *Je reviens d'Erasmus avec des souvenirs forts* », « *J'ai appris ce que c'est que le relationnel* », « *Quand je suis parti de France, j'étais un Corentin et quand je suis revenu j'étais un autre Corentin* » ³

Une expérience de mobilité également pour les jeunes hors du système éducatif

- ✓ Acquérir une expérience de mobilité et une démarche citoyenne

² TMOIGNAGE DE JULIE, AMBASSADRICE ERASMUS +, VIDEO VISIONNEE LE 13/01/2017 : [HTTP://WWW.GENERATION-ERASMUS.FR/LES-AMBASSEDEURS/JULIE-BRILLANT-STAGE-ERASMUS/](http://www.generation-erasmus.fr/les-ambassadeurs/julie-brillant-stage-erasmus/)

³ TMOIGNAGE DE CORENTIN, AMBASSADEUR ERASMUS + : TMOIGNAGE LU LE 13/01/2017 : [HTTP://WWW.GENERATION-ERASMUS.FR/LES-AMBASSEDEURS/CORENTIN-LARMIGNAT/](http://www.generation-erasmus.fr/les-ambassadeurs/corentin-larmignat/)

Le SVE (Service Volontaire Européen) fait partie du volet jeunesse et sport du programme Erasmus +. Accessible aux jeunes de 16 à 30 ans, il permet d'acquérir une expérience de mobilité internationale et d'engagement citoyen à l'étranger. Le SVE s'effectue dans des organismes à but non lucratifs dans divers domaines : lutte contre les discriminations, développement rural, protection de l'environnement, santé, culture etc. Le SVE se déroule sur une période de 2 à 12 mois. Il peut s'agir d'une mobilité sur deux semaines pour les jeunes ayant le moins d'opportunités.

Le SVE présente comme pour les jeunes infra-bac scolarisés, les mêmes avantages et les mêmes freins. Pour y pallier, Erasmus + et les structures d'accueil prennent en charge les frais de transports et d'hébergement, une bourse de mobilité de 500€ est rétribuée aux participants pour leur permettre de se nourrir et de financer des activités en dehors de leur service pour découvrir la culture de leur pays d'accueil. De plus, uniquement la motivation est prise en compte pour obtenir une mobilité internationale, aucun niveau linguistique n'est demandé.

✓ Des capacités malheureusement limitées

Dans la région, depuis 1997, 278 jeunes ont été envoyés dans des pays étrangers grâce au SVE. Toutefois, l'utilisation optimale de ce dispositif en Région Hauts-de-France nécessiterait de pouvoir disposer en territoire d'une capacité d'accueil des étrangers venant en mission SVE en France. En effet, comme dans de nombreux dispositifs, il nécessite d'avoir de la réciprocité dans l'accueil d'un nombre de volontaires.

Malheureusement, le CREPS de Wattignies est l'une des seules structures existantes comportant hébergement et salles de réunion sur notre territoire. Pour rappel, dans le cadre de la loi NOTRE, la gestion du CREPS a été transférée au Conseil Régional des Hauts-de-France depuis 1^{er} Janvier 2016.

Un autre problème se pose, avec l'augmentation des jeunes partant en mobilité à l'international et l'élargissement du programme Erasmus, bien que le budget total ait augmenté, le montant des forfaits attribués aux jeunes a baissé. **Une question clé est celle de la volonté ou non de la Région d'apporter une aide complémentaire aux jeunes.**

✓ Des répercussions pourtant positives sur les jeunes

Témoignage :

Anais est partie en Afrique du Sud pendant 15 jours en 2011 car elle était déscolarisée et n'avait pas de perspectives professionnelles. Elle a compris qu'il lui fallait un projet et s'est engagée dans un SVE qui lui a permis de prendre conscience de l'environnement social dans lequel elle évoluait et a appris beaucoup de choses sur le plan humain et personnel. Elle résume son SVE en une simple phrase :

« Ce projet représente le début de ma vie d'adulte mais surtout le début de ma réflexion, de prises de position et d'opinions personnelles. »¹

Après une mobilité internationale en SVE, même s'il n'y a pas eu d'apport professionnel il y a toujours une plus-value pour les jeunes en termes d'autonomie, d'image d'eux-mêmes ou encore d'apprentissage linguistique. A leur retour de mission de court terme, 90% des jeunes qui ont le moins d'opportunités souhaitent repartir et plus de 50% d'entre eux repartent. De plus, les jeunes reviennent avec des idées et des envies. L'évolution en termes d'insertion sociale amène donc à cheminer vers l'insertion professionnelle.

2.3.2 D'autres initiatives européennes

Des fonds européens pour favoriser l'insertion de NEET qui pourraient davantage se tourner sur la mobilité au sein de l'UE

Pour lutter contre le chômage des jeunes qui reste élevé sur notre territoire, la Région bénéficie de l'Initiative Emploi Jeune (IEJ) financée par le FSE. L'IEJ n'a pas vocation première à favoriser la mobilité internationale, cependant, il est important de constater que les jeunes de la Région sont très peu mobiles. L'IEJ a pour objectif d'accompagner les NEET (« Not in Education, Employment or Training », Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), des jeunes de 16 à 30 ans, qui ne sont ni en formation, en emploi ou en stage et qui restent donc éloignés du marché du travail. Les fonds sont donc utilisés actuellement pour repérer les NEET de la région, leur assurer un soutien, et un retour à l'emploi ou à la formation.

En 2017, la Région disposera d'une nouvelle enveloppe financière, mais ceci ne rentre pas dans la stratégie internationale. Beaucoup choisissent des formations et des emplois en fonction de leur lieu d'habitation et ne sont pas disposés à partir loin. Les taux de rupture d'emploi et d'échec scolaire sont donc importants. Avec un budget de 25 millions d'euros, la Région pourrait accorder une partie de l'IEJ au financement de projets d'immersion culturelle et professionnelle à destination des NEET et leur permettre d'envisager de nouvelles perspectives.

Le programme Interreg pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Interreg France-Wallonie-Vlandderen est un programme de coopération territoriale qui s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre plusieurs régions frontalières : La Région Hauts-de-France, la Wallonie, et la Flandre occidentale et orientale en Belgique. Ce programme est l'occasion de favoriser la mobilité des populations pour valoriser nos richesses communes.

A titre d'exemple, 80 jeunes de la mission locale du douaisis ont pu effectuer un stage à Tournai orienté sur la réhabilitation des quais de Tournai et du bassin minier. Ce projet a été cofinancé par la communauté de communes, l'Etat et la ville de Tournai.

L'Europe s'impose comme un acteur majeur de la mobilité internationale des jeunes, y compris pour le niveau infra-bac. Notre positionnement géographique et les potentialités évidentes que représentent les marchés anglais ou belges doivent inciter les collectivités territoriales Hauts-de-France à accompagner spécifiquement ces dispositifs Erasmus. Le Conseil régional, la MEL, la Communauté urbaine de Dunkerque, Valenciennes métropole notamment pourraient venir en « effet levier » de ces dispositifs européens pour les populations de leurs territoires.

De même, la Région pourrait accorder une partie de l'enveloppe européenne IEJ à destination des NEETs au financement de projets d'immersion culturelle et professionnelle à l'étranger.

Pour encourager ces échanges, la réciprocité d'accueil est notamment à améliorer. Le CESER plaide pour le financement, par les grandes intercommunalités de notre région de structures d'accueil propres et sécurisées d'étudiants étrangers.

3. D'autres acteurs interviennent pour la mobilité internationale des jeunes infra-bac

3.1 L'Etat soutient les Régions pour développer des projets internationaux et joue un rôle de coordination et d'incitation dans la mobilité jeune.

Favoriser l'ouverture des jeunes à la mobilité internationale est une priorité gouvernementale permettant d'assurer le rayonnement de la France en territoires étrangers, mais aussi de développer l'employabilité et la culture de la jeunesse française. Etre une terre d'accueil pour les jeunes étrangers, c'est également assurer le partage des cultures dans le pays et la mixité sociale.

Pour favoriser la mobilité internationale, plusieurs Ministères au travers de leurs politiques travaillent simultanément pour développer et favoriser les projets internationaux, et soutenir financièrement les collectivités territoriales désireuses de s'ouvrir sur le Monde.

3.1.1 Le Ministère de Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) développe des accords avec des pays partenaires et encourage les partenariats internationaux pour la mobilité des jeunes

Le MAEDI noue des partenariats avec des pays étrangers pour favoriser l'échange de jeunes

Le MAEDI assure les relations internationales entre la France et les pays étrangers. Il tente de favoriser la mobilité des jeunes en mettant en place des accords bilatéraux entre la France et des pays tiers pour instaurer le visa « vacances-travail ». Aujourd'hui 13 accords bilatéraux sont en vigueur avec des pays étrangers : Japon, Nouvelle Zélande, Australie, Canada, Corée du Sud, Russie, Argentine, Hong Kong, Chili, Colombie, Taïwan, l'Uruguay et le Mexique, Brésil

Ce visa permet aux jeunes français et des pays partenaires de 18 à 30 ans de bénéficier pour une durée de 1 an maximum du titre de séjour et d'un permis de travail. Il est accordé sans distinction de diplôme, ni de niveau de langue, afin d'encourager les jeunes à monter leur projet de mobilité et à simplifier les démarches administratives.

Le MAEDI encourage les Régions à développer des projets de coopération décentralisée par des appels à projets « La mobilité internationale des jeunes »

- ✓ Un lancement d'appel à projets, pour favoriser la coopération internationale décentralisée en 2015.

Ce qui était attendu :

En 2015, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes, un appel à projets « Mobilité internationale des jeunes » a été lancé par le MAEDI. Cet appel visait à atteindre plusieurs objectifs :

- encourager les collectivités territoriales et les structures à monter des projets ;
- améliorer de façon qualitative et quantitative la mobilité des jeunes. Couvrant un large éventail géographique et thématique, cet appel à projets permet d'accroître la participation de jeunes en volontariat ou en service civique à l'international, et de recevoir des jeunes originaires des territoires partenaires, venus apporter leur culture et leurs connaissances ;

- assurer la mixité sociale des jeunes envoyés en mobilité internationale, (les jeunes handicapés, venant de territoires isolés, sans diplômes...)
- Encourager la participation des jeunes dans les projets et renforcer la coopération décentralisée.

Le bilan de l'appel à projets est positif, avec 43 collectivités territoriales françaises et étrangères, des associations et des Universités. 11 projets lauréats ont été sélectionnés. Ils ont bénéficié d'un cofinancement global de 704 500 € et permis à 100 jeunes de partir en mobilité internationale.

Le projet de coopération décentralisé Lille-Saint Louis (Sénégal)

Lille et Saint-Louis sont deux villes partenaires depuis 1978. Les deux villes travaillent ensemble sur divers thèmes : lutte contre le changement climatique, les problèmes de gouvernance ou encore la démocratie.

Lauréats de l'appel à projet, les deux villes partenaires ont reçu un cofinancement grâce auquel, la coopération entre les deux villes a pu être renforcée et développée dans une logique de réciprocité. Pour la première fois depuis la création du partenariat, la ville de Lille a pu recevoir des jeunes Sénégalais en service civique.

Un second appel à projets est lancé pour 2017 où les Régions peu présentes dans le premier pourraient participer.

[Le programme Jeunesse Solidarité Internationale \(JSI\), un dispositif de mobilité pour les jeunes en éducation non formelle](#)

Le JSI, géré par le MAEDI permet à des groupes de jeunes de se rencontrer autour de la réalisation de projets de solidarité internationale à l'étranger comme en France. Il s'agit en général de séjours de 1 à 3 mois accessibles aux jeunes de 15 à 25 ans.

En Hauts-de-France, un budget de 129 800€ a été alloué au JSI en 2015 et a permis à 190 jeunes de partir en mobilité internationale. **Cependant, il faut observer que peu de projets sont menés en territoire picard : en 2015, 19 projets ont été effectués dans la nouvelle Région, un seul concernait la Picardie. De fait, peu de jeunes Picards ont pu bénéficier de ce programme, ils ne représentaient que 5 des 190 jeunes partis en mobilité en 2015.**

[3.1.2 Le Ministère de la Jeunesse et des Sports encadre la mobilité jeune sur le territoire](#)

[Le Ministère de la Jeunesse et des sports assure la transversalité des politiques de jeunesse interministérielles](#)

Le Ministère Jeunesse et Sport apporte une aide à la mobilité des jeunes en soutenant les programmes Erasmus +. En 2015, 14 millions d'euros ont été injectés par le Ministère pour le volet Jeunesse-France entière.

L'action déconcentrée du CIJ est assurée par les DRJSCS. Trois missions leur incombent :

- Elles coordonnent les acteurs régionaux de la mobilité grâce aux CoReMob et aux plateformes de mobilité.
- Elles font la promotion des programmes de mobilité dans le cadre de l'éducation non formelle.
- Elles valorisent la dimension européenne et internationale des politiques de jeunesse.

3.1.3 Le Ministère de l'Éducation Nationale acteur majeur de la mobilité des jeunes

Les rectorats de Lille et Amiens ont fait le choix d'inclure l'ouverture européenne et internationale dans le périmètre de coopération renforcée. **Plus de 35 000 mobilités en 2015/16 et plus de 25 000 en 2016/17, soit 6,8% des collégiens et lycéens, ont eu lieu dans les deux académies.**

L'Éducation Nationale donne des moyens financiers pour permettre aux jeunes des Académies des Hauts-de-France d'acquérir une expérience de mobilité.

- ✓ Un budget académique et européen à destination de la mobilité des jeunes

Le Ministère de l'Éducation Nationale octroie des fonds pour encourager la mobilité internationale des jeunes. L'académie de Lille disposait en 2016, d'un budget de 137 260 €, soit **0,16 centimes par élève et par an**. Ce budget est majoritairement utilisé pour financer la mobilité apprenante et accompagnée des élèves.

A ces fonds, sont également ajoutés des financements européens via Erasmus + d'un montant de 878 333 €, un financement 7,6 fois plus élevé que le budget académique. Ce couplage permet à l'Académie de Lille de bénéficier d'un budget total de 1 015 513 € pour les projets de mobilité internationale, soit 1,19€ par an pour chaque jeune du primaire au lycée.

Les académies de Lille et Amiens comptent respectivement 850 000 et 429 000 élèves (du primaire au lycée). Le budget limité nécessite pour la Région de prédéfinir des priorités dans les programmes de mobilité. Les fonds ne peuvent en effet pas satisfaire la mobilité de tous les élève de la Région. **Quel programme faut-il soutenir ? Quel type de mobilité doit-on favoriser ?**

A titre d'exemple, sachant qu'un voyage à l'étranger **pour valider un stage de trois semaines en baccalauréat professionnel coûte environ 1000 € par jeune**, les fonds dont dispose la Région permettent d'envoyer 1100 jeunes en mobilité internationale par an pour valider un stage.

- ✓ Dans l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais, l'Éducation Nationale cofinance avec l'aide de la Région la plateforme PIMEN (Plateforme d'Insertion par la Mobilité Européenne en Nord-Pas-de-Calais)

La plateforme PIMEN mise en place avec l'aide du Fond Social Européen (FSE) fédère les établissements de formation initiale et les partenaires économiques. PIMEN est la plateforme opérationnelle utilisée le plus souvent par les lycées professionnels pour envoyer les élèves - apprentis ou sous statut scolaire - en mobilité internationale. Elle touche près de 80 000 jeunes en lycées professionnels ou en CFA dans la Région Nord-Pas-de-Calais qui sont mis en contact avec des partenaires, britanniques, belges, allemands et néerlandais.

Cette plateforme a pour objectif de développer la mobilité formatrice au travers de stages dans les pays frontaliers à la région, d'offrir un apprentissage non formel en anglais, allemand et néerlandais et d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale des jeunes au terme de leur formation initiale. Pour l'atteindre, elle met en place plusieurs moyens d'action :

- La plate-forme organise la professionnalisation et l'outillage d'équipes éducatives par des actions innovantes de formation intégrée pour l'accompagnement des jeunes en mobilité à l'étranger.
- Elle communique et informe aussi sur les atouts et sur les facilités des périodes de formation en milieu professionnel dans les pays voisins ou proches partenaires en Europe, car certaines familles ne voient pas l'intérêt pour leurs enfants d'être mobiles dans les pays transfrontaliers.
- Elle crée des passerelles entre l'enseignement technologique et professionnel dans un contexte économique européen.

Cette plateforme n'est effective que dans l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais. Si cette plateforme est l'un des moyens principaux pour envoyer les apprentis en mobilité, il serait alors judicieux de l'étendre sur la Picardie, pour favoriser les élèves picards au même titre que ceux du Nord-Pas-de-Calais.

- ✓ Dans l'académie d'Amiens, l'Education Nationale mène une vigoureuse politique volontariste de mobilités d'élèves de lycées professionnels et généraux

L'académie d'Amiens dépose depuis 2013 des projets LEONARDO puis ERASMUS+ qui ont permis à plus de 500 élèves de lycées professionnels de Picardie d'effectuer des séjours professionnels de 4 semaines en Europe.

Actuellement, l'académie vient de déposer un projet ERASMUS+ de 535 bourses à l'intention d'élèves des lycées professionnels et a mis en place une valorisation des mobilités professionnelles des élèves de ces lycées qui, en rentrant de leur mobilité, valide une « Unité Facultative de Mobilité ». Cette unité participe à l'obtention du Baccalauréat.

- ✓ De même, dans l'ex-territoire picard, le Conseil régional regroupe les subventions européennes au profit d'établissements de formation des apprentis

La Région Hauts-de-France obtient des subventions européennes (programme ERASMUS+) au bénéfice de structures en charge de l'éducation/formation dans la voie professionnelle (Lycées Professionnels, Centre de Formation d'Apprentis, Organismes de Formation). Ces structures sont regroupées au sein de consortia dont la Région est chef de file.

Ces dispositifs offrent une opportunité de stage professionnel en entreprise à l'étranger pour des lycéens professionnels, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle.

En 2016, plus de 216 000 euros de fonds européens ont ainsi touchés plus de 180 apprenants et personnels.

...Mais l'Education Nationale ne développe pas assez les programmes scolaires internationaux sur le territoire.

- ✓ De dispositifs déjà existants gérés par l'Education Nationale

Les classes bilangues : elles permettent aux élèves volontaires, dès leur entrée en sixième, d'apprendre une deuxième langue vivante. Il s'agit en général d'un quota de six heures de langues par semaine. Acquérir de l'aisance dans deux langues vivantes dès le plus jeune âge favorise la mobilité internationale notamment celles des élèves désirant intégrer le marché du travail rapidement après le bac.

Cependant, ce dispositif est mis à mal par la réforme des collèges. Ne sont autorisés à intégrer une classe bilingue, uniquement les élèves qui apprenaient une autre langue que l'anglais en primaire. Les classes bilangues sont donc devenues des « classes bilangues de continuité ». Dans l'Académie de Lille, 60% des classes bilangues ont été supprimées. Facteur qui peut-être pointé du doigt dans une région qui connaît un des plus grands retards dans l'apprentissage des langues.

En revanche, l'Académie a créé des classes bilangues anglais-allemand en réseau d'éducation prioritaire sur le cycle 3.

Des classes binationales pour favoriser l'intégration de nos lycéens : elles permettent d'obtenir simultanément deux diplômes nationaux à la fin du cursus scolaire et facilite donc l'accès à l'enseignement supérieur, à la formation et à l'activité professionnelle dans le pays concerné. Plusieurs partenariats sont faits entre la France et d'autres pays européens pour développer les diplômes binationaux :

- La France et l'Allemagne ont mis en place l'ABIBAC, il permet de préparer simultanément le baccalauréat et l'Abitur (équivalent du baccalauréat en Allemagne)
- L'ESABAC, permet quant à lui de préparer le baccalauréat et l'Esame di Stato italien (équivalent du baccalauréat italien)
- Le BACHIBAC, prépare au baccalauréat et du Bachillerato espagnol

A ces sections binationales sont également proposées des expériences de mobilité, qui permettent de donner une plus grande ouverture aux élèves.

Etat des Lieux des classes binationales

Quatre établissements dans la Région préparent l'ESABAC, deux dans le Nord-Pas-de-Calais et deux en Picardie. Une ouverture est annoncée en septembre 2017.

Huit établissements proposent la préparation au BACHIBAC, dont deux en Picardie.

Dix établissements du territoire proposent une section ABIBAC, quatre en Picardie et six dans le Nord-Pas-de-Calais

Les sections européennes : Ces sections ouvertes pour les collégiens, les lycéens généraux et professionnels permettent de former un plus grand nombre d'élèves au bilinguisme et de favoriser la construction européenne. Dans ces sections, l'apprentissage de la langue choisie est renforcé par des cours d'approfondissement.

La Discipline Non Linguistique : Dans le cadre des sections européennes, une matière suivie au lycée (histoire-géographie, mathématiques, sciences...) peut être enseignée dans une langue étrangère (DNL).

Les DNL ont de nombreux avantages :

- elles permettent d'approfondir une matière dans une autre langue, et donc de se familiariser davantage à la langue étudiée ;
- de découvrir un système éducatif étranger si le professeur n'est pas français ;
- de mettre en place des activités culturelles favorisant la mobilité internationale : échanges, jumelage, enseignement de la civilisation du pays concerné ;
- favoriser l'ouverture d'esprit et la connaissance d'une culture étrangère ;

Ces enseignements permettent aux élèves qui en ont bénéficié de ne plus avoir la barrière de la langue, d'être alors plus mobiles et de pouvoir s'investir dans de véritables projets de mobilité tout au long de l'année scolaire lorsque des échanges ou des voyages scolaires sont organisés dans les établissements.

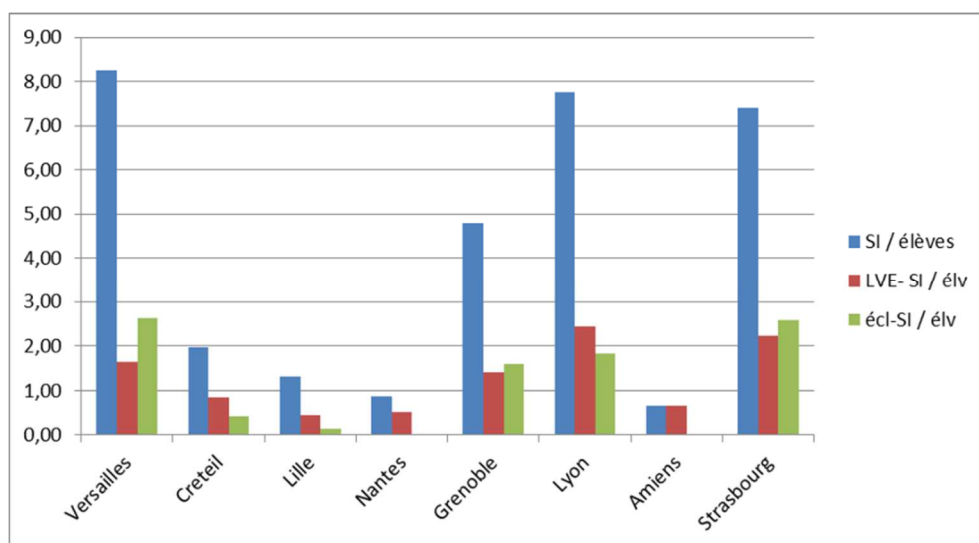
Ces dispositifs sont-ils généralisables ? Il faut être prudent. Leurs élèves font partie de ceux qui réussissent bien dans le système éducatif français et c'est essentiellement à cela que tient leur succès, beaucoup plus qu'à des pédagogies innovantes. En cela la question de l'enseignement des langues n'a rien de spécifique : comme pour tous les fondamentaux l'échec scolaire en langue a lieu dès le début de la scolarité et ne fait ensuite que s'amplifier. Une amélioration durable de la mobilité des jeunes suppose aussi un accroissement de l'efficacité d'ensemble de notre système éducatif. C'est particulièrement vrai dans des académies comme les nôtres.

- ✓ Une inégale répartition des sections internationales dans le pays et la Région

L'Education Nationale a en charge les programmes scolaires et leur implantation sur les territoires. Plusieurs dispositifs pour l'apprentissage des langues à disposition des infra-bac existent, mais les sections internationales sont mal réparties. Dans une comparaison avec les six académies⁴ du pays, les deux rectorats de notre Région sont ceux qui perçoivent le moins de financement de la part de l'Education Nationale pour l'ouverture et l'entretien de sections internationales dans les établissements. Statistiquement, un élève de l'académie de Versailles a six fois plus de chance qu'un élève de l'académie de Lille de suivre un parcours en section internationale et un élève de l'Académie de Amiens a beaucoup moins de chance de suivre un parcours en SI.

Ces chiffres traduisent un manque d'investissement pour l'apprentissage des langues sur notre territoire. Il faudrait que l'action des collectivités territoriales soit plus soutenue pour pouvoir développer au sein des établissements scolaires davantage de programmes linguistiques qui sont déjà existants.

⁴ Rapport d'activité DAREIC 2016, p24



- ✓ Les sections internationales qui ne démarrent pas assez tôt

Selon la même étude, un élève de Versailles a 17 fois plus de chance de commencer un apprentissage en section internationale dès le primaire contrairement à un enfant de notre Région. Les sections internationales dans l'enseignement primaire en Région Hauts-de-France sont faibles, seulement une classe de primaire en section britannique est proposée dans l'académie de Lille⁵. La Région des Hauts-de-France montre un retard en terme d'ouverture internationale. Les sections internationales commencent trop tard dans le cursus scolaire des élèves. Intégrer une section internationale dès le plus jeune âge rendrait l'apprentissage des langues et d'autres cultures plus naturel pour les enfants. Cela leur permettrait de se familiariser dès le plus jeune âge à l'ouverture internationale, et participerait au rayonnement international de la Région.

Le CESER souligne la large palette de dispositifs étatiques favorisant, chacun dans leur périmètre, la mobilité internationale des jeunes.

Malgré ces bonnes volontés, l'absence ou le manque d'identification d'une coordination au travers d'une politique stratégique d'Etat provoque un sentiment de manque d'opérationnalité et de complémentarité de ces projets auprès des différents bénéficiaires. Le besoin d'une clarification de l'offre est ici majeur.

S'agissant plus spécifiquement de la plateforme PIMEN, le CESER demande son extension au territoire de l'ex-Picardie, d'abord parce que le dispositif constitue une réelle plus-value pour la mobilité des apprentis, et parce qu'il est normal harmoniser l'offre sur l'ensemble du nouveau périmètre régional.

Enfin, le CESER regrette que les classes binationales, déjà peu nombreuses dans la Région Hauts-de-France en particulier dans l'académie d'Amiens, soient en plus en voie de disparition.

⁵ Sources : éducation-gouv.fr

3.2 L'Eurométropole, une dynamique pour favoriser la mobilité transfrontalière des jeunes qu'il faut alimenter

3.2.1 Des programmes linguistiques pour les infra-bac de l'eurométropole encore à développer

Des partenariats existent entre la Région et la Belgique, mais ils concernent principalement les universitaires. Il y a peu de dispositifs mis en place par l'eurométropole au niveau scolaire pour encourager l'apprentissage du néerlandais côté français. Le néerlandais n'est enseigné que dans les écoles primaires frontalières comme Armentières et Halluin, mais pas dans le centre de la Région. De plus en entrant au collège ou, plus tardivement au lycée, beaucoup d'élèves abandonnent le néerlandais comme première ou deuxième langue au profit d'autres langues comme l'allemand ou l'espagnol, car elles permettent de candidater dans davantage de formations du supérieur.

Toutefois pour apprendre la langue d'autres moyens sont mis à disposition des jeunes dans un cadre non scolaire :

- Pour les habitants de la métropole qui ne connaissent pas la langue, un guide de courtoisie français-néerlandais a été édité en 2011. Il donne des mots clés pour se lancer dans la pratique de la langue du pays voisin.
- Pour pouvoir communiquer en néerlandais, les Français peuvent adhérer à des associations comme Les amis du néerlandais. Elle permet aux français de participer à des groupes de discussion dirigés par un néerlandophone natif et un professeur de néerlandais.

L'apprentissage du néerlandais est une condition nécessaire pour permettre aux jeunes de travailler en Flandres. Il existe des méthodes d'apprentissage informelles pour les jeunes infra-bac mais qui ne sont pas assez développées dans l'eurométropole.

3.2.2 Une cellule de mobilité transfrontalière pour l'emploi dans l'Eurométropole

Les services de l'emploi belges et français ont monté un partenariat afin de favoriser la mobilité transfrontalière entre les deux Régions. Les agences Pôles Emploi et le VDAB ou le FOREM (équivalents flamands et wallons) accompagnent donc les chômeurs à la recherche d'emploi au-delà du territoire de référence.

Pour exemple, en 2013, une formation professionnelle dans une entreprise flamande prise en charge par l'employeur, a été lancée pour des demandeurs d'emploi français en vue de conclure un CDI.

Le CESER souhaite ici affirmer avec vigueur son soutien au développement de l'Eurométropole. Pour faire vivre cet espace transfrontalier européen, la pratique du néerlandais doit être encouragée.

Le CESER demande à la MEL de lancer une étude pour que des cours de néerlandais puissent être organisés dans les écoles primaires de son territoire sous la forme d'ateliers (pendant les NAP par exemple) destinés à donner les bases de la maîtrise de cette langue.

De même, les missions locales et pôle emploi devraient organiser des ateliers similaires à destination des jeunes déscolarisés pour leur donner un accès facilité au marché de l'emploi flamand. Ouvrir ce genre de formation pour les jeunes infra-bac déscolarisés permettrait de réinsérer les jeunes dans le monde professionnel, d'acquérir de nouvelles compétences et de disposer d'une expérience de mobilité à l'étranger.

3.3 Favoriser la mobilité des jeunes par le soutien des actions menées par les acteurs privés

3.3.1 Des clubs privés œuvrent également pour la mobilité des jeunes

Le Lions Club, permettre à la jeunesse de vivre une expérience à l'étranger

Le club Lions est la plus grande organisation philanthropique du monde avec plus de 46 000 clubs. Pour impliquer la jeunesse dans les activités solidaires et assurer la relève du club pour les prochaines générations, l'organisation internationale met en avant le pôle jeunesse et organise plusieurs programmes pour développer leurs expériences à l'étranger.

- ✓ Le programme YEC, pour promouvoir les échanges et les camps de jeunes

Les échanges de jeunes permettent de concrétiser le premier objet des Lions : parvenir à comprendre les peuples. Le but est d'envoyer à l'étranger 100 jeunes selon un principe de réciprocité. En 2016, une cinquantaine de pays et 3000 jeunes ont participé au programme. 83 jeunes Français ont pu découvrir 17 pays et 88 jeunes ont été reçus dans des camps en France.

Pour pouvoir participer à ce programme, il faut répondre à plusieurs critères :

- avoir entre 16 et 22 ans,
- appartenir à une famille de Lions (membres de l'organisation) ou alors être parrainé par un club,
- avoir des connaissances linguistiques en anglais ou dans la langue du pays d'accueil.

- ✓ Donner aussi le goût de la coopération ... en France !

Les Centres Internationaux des Lions clubs de France sont une association du Lion Club de France dont l'objectif est le développement de la compréhension de l'international pour les jeunes et aussi la promotion de la langue et de la culture française. Chaque année en juillet, les clubs accueillent des jeunes français et étrangers membres du Lion Club ou parrainés par un des clubs, pour une immersion culturelle. Il s'agit d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans.

Le rotary international, un club de service pour favoriser la coopération internationale des jeunes

Le club Rotary propose le Rotary Youth Exchange à destination des jeunes. Il s'agit d'un réseau de 33 000 clubs service à travers le monde qui mettent en œuvre ces programmes en faveur du Rotary International. Le Rotary Club propose trois programmes distincts à destination des jeunes : les échanges scolaires, les échanges d'été, les échanges jeunes générations.

- ✓ Des échanges scolaires de un an pour s'imprégner d'une culture

Ces échanges sont proposés aux jeunes de 15 à 19 ans et durent de 10 à 12 mois. En général, les élèves sont âgés de 16 à 18 ans. Les lycéens sont hébergés dans des familles d'accueil et scolarisés sur place.

- ✓ Des échanges pendant l'été

Ce type d'échange est proposé aux lycéens de 15 à 19 ans, pour une période allant de quelques jours à plusieurs semaines. Il se déroule souvent pendant les vacances scolaires et ne comporte normalement pas de programme d'étude. Les échanges se font en général dans des familles membres du Rotary. Il peut s'agir aussi de camps de vacances internationaux ou de voyages organisés réunissant des jeunes de plusieurs pays.

- ✓ Des échanges jeunes générations

Ce type de séjour de courte durée, trois à six semaines, est ouvert aux 18-25 ans et peut inclure un volet professionnel.

Des clubs de service difficiles d'accès

Pour pouvoir être membre du Lion Club ou du Rotary, il faut être parrainé par un ou plusieurs membres et coopté par un club. Il faut donc un réseau social assez dense afin de pouvoir y accéder. De plus la cotisation annuelle qui oscille entre 500 et 1000 € en fonction des clubs n'est pas à la portée de tous. Pour pouvoir bénéficier des programmes jeunesse au Lions Club, il faut que les jeunes soient issus d'une famille de Lions ou alors, parrainés par l'un d'entre eux. Les jeunes venant de familles isolées socialement, ont un réseau social moins étendu et ont donc peu de chances d'accéder aux programmes proposés par les clubs service.

3.3.2 Encourager l'initiative privée des jeunes

Certains jeunes montent des projets personnels qu'ils voudraient réaliser. Pour la question du financement, ils peuvent s'appuyer sur des financements privés : petits jobs, aides financière des parents ou dans certains cas des crédits.

Pour encourager les jeunes à monter leurs projets, le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP), un dispositif d'accompagnement et d'aide au financement des projets initiés par des jeunes en complément d'autres mesures ou dispositifs, favorise l'insertion économique, sociale et culturelle. Le CLAP a pour objectif de favoriser l'émergence de projets initiés par des jeunes et de les accompagner vers la réussite. Il s'agit d'un financement partenarial. A titre d'exemple, le CLAP de Boulogne sur Mer est cofinancé par la DRJSCS, la Région, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté de communes de Samer, et le District de Marquise.

Encourager la création de dispositifs soutenant les initiatives privées des jeunes, permet de les rendre plus autonomes et responsables en les incitant à monter leurs projets. Soutenir ces dispositifs permet d'aider ces jeunes à réaliser leurs objectifs.

3.3.3 L'action des acteurs institutionnels

Parmi les actions relevant des acteurs privés, celles menées par la Chambre de métiers et de l'artisanat peuvent également être signalées. La chambre encourage fortement les entreprises artisanales à favoriser cette mobilité internationale des jeunes apprentis.

Les actions consistent à organiser des stages en immersion professionnelle en entreprise pour une durée de 15 jours, auxquels s'ajoutent quelques sorties culturelles. Sur l'année 2016/2017, 2 séjours ont été organisés à Berlin et en Flandres et ont touchés plus d'une vingtaines d'apprentis.

Ces actions en sont encore à leur début et toutes ne sont pas réalisées à ce jour. Le retour d'expériences réalisées par la chambre fait ressortir 3 raisons principales:

- 1 la mobilité fait peur à certains jeunes (peur de l'inconnu, barrière de la langue...)
- 2 la difficulté pour trouver un partenaire fiable à l'étranger capable d'accueillir un groupe dans de bonnes conditions.
- 3 Les freins de certaines entreprises qui doivent continuer de rémunérer un apprenti absent durant 15 jours

4. Le CoReMob et « Ready to Move » : des outils partenariaux à revitaliser pour la coordination des acteurs de la mobilité

La très grande diversité des acteurs et des dispositifs intervenant directement, ou indirectement, pour favoriser la mobilité internationale des jeunes est une richesse en même temps qu'un handicap.

Pour un jeune, chercher un projet de mobilité, obtenir des informations, connaître les financements disponibles demandent de la patience, de la volonté, et beaucoup de recherches s'il ne tombe pas sur le bon interlocuteur.

Ce constat est aujourd'hui partagé par les pouvoirs publics, et notamment l'Etat qui a mis en place dans son plan jeunesse un nouvel outil destiné à coordonner les acteurs publics d'un territoire, leur stratégie et l'information donnée : le Corémob.

Le CESER fait aujourd'hui le constat d'une très grande nécessité que cet outil soit opérationnel à l'échelle des Hauts-de-France et redynamisé.

4.1 Le CoReMob, une plateforme institutionnelle mise en place pour coordonner les acteurs publics

4.1.1 Une plateforme mise en place pour réorienter la politique régionale

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du plan Jeunesse, la Région Nord-Pas-de-Calais a mis en place en septembre 2015 suite à une circulaire interministérielle le Comité Régional pour la Mobilité des jeunes (le CoReMob), coprésidée par la Région, le préfet de la Région et le rectorat. **Le comité, est l'instance de mise en réseau des acteurs sur l'ensemble de la région. Il a pour ambition de réunir tous les acteurs qui travaillent sur la Jeunesse, l'objectif premier étant de créer un guichet unique.**

Pour uniformiser l'action de la Région sur le territoire, le comité est divisé en trois groupes de travail (accès à la mobilité pour tous, la mobilité transfrontalière, la valorisation des projets de la mobilité des jeunes) pour faire un état des lieux des dispositifs actuels et engager des réflexions communes sur les besoins de la Région.

4.1.2 Les missions du CoReMob

Le CoReMob doit répondre aux objectifs fixés par le Gouvernement dans le plan Priorité Jeunesse de 2013.

- Il a donc pour mission de piloter et d'orienter la politique régionale en matière de mobilité internationale et européenne des jeunes. Grâce aux recherches faites par ses trois groupes de travail.
- Il doit coordonner les acteurs de la Jeunesse, de manière à rendre les dispositifs plus cohérents. Chaque acteur a une vision unique de la mobilité. L'objectif est de créer un guichet unique de façon à rendre l'information plus lisible pour les jeunes infra-bac et ainsi augmenter le nombre de mobilités.
- Il devra assurer la diversification des profils des jeunes qui partent en mobilité. Il existe beaucoup de disparités entre les jeunes en fonction des origines sociales. Les plus défavorisés ont souvent un accès à l'information plus restreint et sont beaucoup moins mobiles à causes des capacités financières des parents.
- Une meilleure synergie des acteurs sur le territoire permet également d'améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes dans leur projet mobilité, en leur proposant des dispositifs qui correspondent à leurs profils et permet ainsi de diminuer les risques d'abandon.

4.2 « Ready to move ! » : plateforme de diffusion de l'information auprès des jeunes

4.2.1 Un besoin de diffusion de l'information auprès des jeunes

« Ready to move » est une plateforme partenariale lancée sur l'ex territoire de la région Nord-Pas-de-Calais, suite à un appel à projet en 2015, pour rendre plus visible l'action régionale auprès des jeunes en matière de mobilité internationale. **Quatre partenaires ont répondu à ce projet et ont créé trois pôles de manière à mieux rediriger les jeunes en fonction de leurs attentes : information pour le CRIJ et le CRAJEP, accompagnement pour l'Association des Missions Locales de la Région (AMRL) et formation des acteurs pour Lianes Coopération**

Cette plateforme est un outil du CoReMob qui permet de démocratiser l'accès à la mobilité internationale, en diffusant l'information sur les dispositifs déjà existants de façon plus uniforme entre tous les jeunes infra-bac. Cette diffusion de l'information est d'ailleurs facilitée par la présence active de la plateforme sur les réseaux sociaux, très fréquentés par les jeunes. Cela permet d'améliorer de manière significative, qualitativement et quantitativement, l'accès aux mobilités internationales, notamment auprès des jeunes ayant moins d'opportunités. Elle réunit l'ensemble des acteurs de la jeunesse pour pouvoir aborder la question de la mobilité de façon multidimensionnelle, car chaque acteur a une vision spécifique de la mobilité.

La plateforme a délimité cinq territoires dans la région et a recruté des jeunes ambassadeurs pour promouvoir la mobilité des jeunes à l'international. Ce dispositif est très dynamique dans les grandes villes comme Lille ou Dunkerque, mais il y a encore de grandes disparités en matière de dynamisme dans les agglomérations et les campagnes.

4.3 Le Corémob et Ready to Move, deux outils en stand-by que la Région doit redynamiser

4.3.1 La fusion des deux anciennes Régions retarde l'action du CoReMob

Le travail actuel des CoReMob des deux anciennes Régions se concentre sur leur fusion pour créer un comité Hauts-de-France qui ne sera opérationnel qu'à l'horizon 2018. La première difficulté de cette fusion est de recenser tous les programmes existants sur le nouveau territoire et le nombre de bénéficiaires. Il y a un manque d'outils statistiques permettant à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) de donner le nombre de jeunes partant en mobilité.

La deuxième difficulté provient de la coordination des acteurs. La Région peut jouer un rôle moteur dans la coordination des acteurs de la mobilité sur son territoire. Des moyens financiers existent... mais beaucoup d'acteurs sont à coordonner et une inégalité des dotations entre les deux ex-Régions.

Un financement inégal entre les deux ex-Régions qui conduit à des inégalités de développement territorial

Le Fond d'Expérimentation Jeunesse (FEJ) a prévu un budget de 150000€ pour les trois années à venir. La DRJSCS assure le financement du complément.

Le FEJ a financé la plateforme de l'ex-région Nord-Pas-De-Calais, mais pas la plateforme picarde ; il y a donc des niveaux de développement différents sur le territoire en matière de mobilisation des acteurs pour la mobilité des jeunes.

La mauvaise coordination des acteurs rend les financements inefficients

Beaucoup d'acteurs sur le territoire œuvrent pour la mobilité internationale des jeunes. Des moyens financiers élevés sont consacrés pour les coordonner et les recenser. Une part amoindrie des financements est donc allouée aux jeunes désireux de mobilité.

Le Comité a pour objectif de créer le plus rapidement possible une plateforme très opérationnelle, ce qui demande du temps et beaucoup de moyens. La recherche de cette opérationnalité très complexe, à laquelle s'ajoute l'absence de certains acteurs institutionnels de leurs politiques claires depuis plusieurs mois, bloquent ainsi toute perspective de développement avant l'horizon 2018.

Où sont passés les jeunes ?

L'évolution du CoReMob est envisagée de manière très institutionnelle. Les Comités actuels intègrent dans leurs axes de développement une cinquantaine d'acteurs mais ne prennent pas assez en compte les jeunes qui sont pourtant les principaux destinataires de ces programmes.

Les dispositifs sont abstraits pour les instances politiques, qui ont du mal à les uniformiser et comptabiliser les jeunes en mobilité. Les dispositifs sont donc davantage méconnus par les jeunes, en particulier sur les territoires en retard de développement.

Chaque dispositif de mobilité a un site internet dédié pour expliquer son programme et les profils des candidats recherchés. **L'information est donc dense** pour les jeunes et n'est pas toujours mise en valeur.

Le CESER estime prioritaire et urgent la revitalisation du Corémob Hauts de France. Cet objectif ne peut être entrepris que par le Conseil régional et l'Etat, ensemble.

Une réunion du Corémob doit intervenir rapidement pour donner une nouvelle dimension régionale et relayer l'action impulsée par l'Etat à travers la plate-forme « Ready to Move ! » dont les financements ne sont pas assurés pour le deuxième semestre 2017.

Une fois ces outils en place, le CESER estime, aux vues de ses auditions, qu'il pourrait facilement et rapidement être mis en place des dispositifs simples de communication à destination tant des jeunes que des porteurs de projets. La création d'un portail unique qui permettrait aux jeunes d'accéder à tous les dispositifs de mobilité à jour serait une grande avancée à moindre frais.

Grâce à l'action du CRIJ et de Lianes coopération, ce recensement est aujourd'hui connu. Il reste à le partager sur une plateforme institutionnelle et unique et à en assurer la promotion auprès des jeunes.

5. Une politique de soutien aux relations internationales constitue un facteur clé de l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes infra-bac

5.1 La maîtrise de la langue, un prérequis indispensable pour la mobilité internationale des jeunes

5.1.1 Des labels de reconnaissance pour promouvoir la mobilité internationale et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes encore à développer et à promouvoir dans la région

CertiLingua, une certification européenne qu'il faut soutenir au niveau régional grâce à des partenariats entre lycées européens, qui permet la reconnaissance de la mobilité des jeunes :

La certification CertiLingua est un sésame pour l'ouverture internationale des jeunes bacheliers. Accessible aux élèves de lycées labellisés ayant une section européenne, internationale ou binationale, elle permet en classe de terminale après la production d'un mémoire, d'un CV international (l'un en anglais et l'autre dans l'autre langue européenne étudiée), d'une expérience de mobilité et contre un niveau minimum B2 dans les deux langues étudiées au lycée, d'obtenir une reconnaissance de maîtrise de compétences culturelles, linguistiques, civiques et sociales.

La certification permet aux élèves d'être dispensés des examens de langues à l'entrée des universités et formations internationales, facilitant ainsi la mobilité post-bac des jeunes. 24 lycées de la région sont accrédités à délivrer la certification. Ces lycées sont essentiellement concentrés dans les bassins dunkerquois et lillois.

La Région en encourageant la mobilité de ses élèves et l'accréditation CertiLingua des lycées du territoire rendrait donc les jeunes beaucoup plus mobiles.

La validation européenne via l'Europass

L'Europass est un référentiel de compétences reconnu en Europe. Il permet à chaque citoyen européen de résumer ses compétences en langue et de mettre en valeur ses expériences de mobilité internationale qui faciliteront son insertion professionnelle. Chaque lycéen issu du général, du technologique ou du professionnel et les jeunes infra-bac déscolarisés ont accès à cette validation et peuvent ainsi faire valoir leur expérience, qu'elle soit scolaire, ou professionnelle.

L'Europass est composé de plusieurs documents qui permettent d'expliquer et de reconnaître les expériences et les qualifications en Europe :

- Le CV qui présente les qualifications
- Le Passeport de Langues, un outil d'autoévaluation des compétences linguistiques
- L'Europass Mobilité, permet de consigner les savoirs et compétences acquis lors d'une mobilité d'étude ou de stage en entreprise dans un pays européen.
- Le supplément au Certificat, décrit les savoirs et les compétences acquis par les titulaires de certificats de l'enseignement de la formation professionnelle.

L'Unité facultative de mobilité (UFM), une reconnaissance de la mobilité internationale des lycéens en parcours professionnels

L'UFM a été mise en place il y a deux ans par le Ministère de l'Education Nationale. Dans le cadre d'un baccalauréat professionnel, l'UFM valide les résultats d'une période de formation effectuée dans un Etat européen. Elle se traduit sous forme de mention au bac. Un référentiel de compétences est donc proposé pour évaluer l'apprentissage après une mobilité internationale.

5.1.2 Mais un apprentissage qui ne doit pas être uniquement scolaire

Les dispositifs expliqués précédemment favorisent l'insertion sociale et l'implication citoyenne des jeunes dans un milieu scolaire. Cependant les politiques du Conseil Régional doivent également soutenir l'apprentissage de langues dans un cadre non scolaire de manière à démocratiser le bilinguisme et donner également aux jeunes infra-bac et aux NEET, une chance de s'insérer professionnellement dans un cadre international.

Les CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) mettent en place des dispositifs d'apprentissage non formels accessibles à tous

Aujourd'hui la fracture sociale est plus importante entre les gens qui maîtrisent des langues étrangères et qui peuvent s'intégrer facilement dans la mondialisation et ceux qui ont plus de difficultés car ils ne sont pas initiés au bilinguisme.

Les CEMEA, en partenariat avec la plateforme EACY, développent et veulent faire reconnaître l'éducation informelle et ainsi favoriser l'apprentissage des langues pour tous sans distinction d'âge ou d'origines sociales. Les CEMEA organisent des animations linguistiques de manière à donner des connaissances de base pour les personnes en quête de mobilité et ne maîtrisant pas une langue étrangère. Le CEMEA du Nord-Pas-de-Calais a par exemple encadré et mis en place des animations linguistiques pour des élèves du lycée professionnel Dinah Derycke à Villeneuve d'Ascq en amont de leurs stages à l'étranger.

Il existe peu de dispositifs publics pour l'apprentissage des langues en direction des jeunes déscolarisés

L'apprentissage des langues se fait avant tout dans le milieu scolaire, peu de dispositifs existent pour les jeunes n'allant plus à l'école. Il y a la possibilité de s'inscrire dans des organismes privés comme le Goethe Institut (école d'allemand), toutefois, les tarifs sont élevés et il faut en général habiter dans des grandes villes.

Le manque de dispositifs pour l'apprentissage des langues à l'égard de ce public est un frein à leur mobilité. S'ils ne disposent pas des bases dans une langue étrangère et en particulier l'anglais, alors ils seront moins mobiles et davantage affectés à des missions dans des pays francophones. Dans les politiques de jeunesse, il y a un engagement fort pour les formations de bénévoles, afin d'encadrer la mobilité des jeunes mais elles ne sont pas assez orientées sur l'apprentissage des langues.

Le manque de maîtrise de la langue pourrait être pallié grâce aux actions de l'Etat.

L'apprentissage des langues en Hauts-de-France est à développer. Nous vivons dans une région située au cœur d'un bassin de vie disposant d'un pouvoir d'achat aussi élevé que celui des Etats-Unis, et pourtant, cette région est touchée par le chômage des jeunes qui ne peuvent prétendre à des postes à l'étranger à cause d'un manque de connaissance linguistique. Les CEMEA proposent dans les lycées professionnels, des ateliers linguistiques ponctuels avant les départs en stage à l'étranger.

Les initiations aux langues réalisées dans les temps périscolaires par les associations sont des initiatives à développer et à accompagner par les collectivités territoriales. L'apprentissage dès le plus jeune âge est en effet un facteur de réussite de la maîtrise des langues.

Pour améliorer la maîtrise des langues, le CESER propose que ces actions menées par le CEMEA soient élargies au maximum de lycées de manière pérenne et à raison de plusieurs heures par semaine et donner ainsi aux jeunes les outils nécessaires pour capter plus d'opportunités dans notre bassin de vie.

5.2 Soutenir les politiques des relations internationales pour l'insertion professionnelle des jeunes

5.2.1 Une augmentation des jeunes professionnels en quête de mobilité

Que ce soit pour des aspirations personnelles, découvrir une nouvelle culture, acquérir davantage d'expérience ou pour faciliter le début de leur vie active, de plus en plus de jeunes sont en quête de mobilité.

Pour pouvoir partir, et faute de visibilité dans les dispositifs et partenariats facilitant la mobilité existant, de nombreux jeunes sont prêts à souscrire à des organismes privés qui exercent en général des prix prohibitifs.

De même, afin d'éviter d'envoyer des jeunes dans des programmes de mobilité inadaptés, des contrôles publics doivent être maintenus. En effet, c'est une condition pour une mobilité réussie et qui évite toute forme de prosélytisme.

5.2.2 La politique RI actuellement : une dualité entre employabilité et citoyenneté

La politique des relations internationales du Conseil Régional actuel est axée sur la mobilité des jeunes. Cependant il souhaite favoriser les mobilités d'employabilité plutôt que les mobilités de citoyenneté. Le Conseil Régional met en avant une dualité entre l'employabilité et la citoyenneté alors que les deux vont de pairs. Favoriser le développement des mobilités internationales d'employabilité des lycéens et d'apprentis aux travers de stages, c'est mettre en avant l'acquisition de compétences. Cependant, favoriser l'employabilité, c'est aussi développer la citoyenneté : découverte d'un autre peuple, de nouvelles pratiques, confrontation des différents modes vie. Cela peut aussi être par la même occasion un moyen d'accomplir un acte citoyen notamment dans le cadre de stages dans les pays pauvres

A titre d'exemple, des jeunes sont envoyés en stage en Afrique pour des projets d'électrification. Ces stages leur permettent d'acquérir des savoir-faire techniques mais également de vivre une expérience humaine et d'accomplir un acte citoyen envers une population défavorisée.

Le CESER estime pour sa part que la citoyenneté et l'employabilité ne sont pas des objectifs exclusifs de mobilité internationale mais qu'ils sont au contraire complémentaires et s'allient.

5.3 Les projets de développement à l'international, facteurs d'insertion socio-professionnelle et d'implication citoyenne

Les projets de développement à l'international ont un double avantage. Pour les jeunes, la mobilité leur permet d'acquérir de l'autonomie, de l'assurance et d'acquérir de nouvelles compétences sur le plan personnel en termes d'insertion sociale dans le village-monde qu'est la mondialisation et sur le plan professionnel grâce à la découverte de nouveaux savoir-faire. Pour le territoire régional, la mobilité des jeunes permet d'avoir une montée de la qualification de la main d'œuvre. Les jeunes sont plus aptes à occuper divers emplois, ont des compétences diverses et sont plus enclins à être mobiles pour aller chercher l'emploi. Intensifier les projets de développement représente donc un plus pour le tissu socio-économique de la Région et son rayonnement international.

5.3.1 Les projets de développement internationaux pour les scolaires : lutter contre le décrochage scolaire et, créer de nouvelles opportunités

« Un temps de réconciliation avec l'école » ?

A l'entrée du lycée, l'orientation des élèves peut parfois être subie : situation d'échec scolaire, orientation dans les filières « voies de garage » etc... Il est donc primordial de réconcilier les élèves avec l'école pour éviter le décrochage scolaire et redynamiser l'intérêt des élèves pour leur scolarité.

- ✓ Des équipes éducatives mobilisées pour monter des projets

Des lycées professionnels de la Région ont fait le choix de se mobiliser sur le développement de projets internationaux afin de reconnecter les lycéens avec leurs formations. Des professeurs participent à des groupes de réflexion inter-lycées afin de monter des projets de mobilité internationale avec le décrochage scolaire. Ils ont par exemple envisagé de faire un voyage à l'étranger dès la classe de seconde. Ce projet a été réalisé par le lycée professionnel d'Anzin.

A titre d'exemple, les enseignants du lycée professionnel D. Derycke à Villeneuve d'Ascq mettent en place des projets de mobilité à l'étranger pour les stages de leurs élèves. Les périodes de mobilité sont progressives en fonction de l'année d'étude des élèves. Pendant l'année de seconde, une journée découverte est organisée. Les enseignants jugent le niveau d'autonomie et de maturité des élèves avant de les envoyer en stage pour une période plus longue l'année suivante. Un stage de 5 jours est proposé à Ashford en classe de première. Selon les enseignants, il est nécessaire d'avancer progressivement pour développer chez les jeunes « l'esprit de mobilité ».

Il est difficile de juger l'impact d'une mobilité à l'étranger, dans la lutte contre le décrochage scolaire qui se fait avant tout dans les classes. Il faudrait étudier les bénéfices apportés aux élèves au cas par cas. Un programme de suivi de ces élèves pourraient être mis en place par la Région afin d'évaluer les véritables bénéfices. Les enseignants constatent tout de même que les élèves partis à l'étranger sont plus mobiles pour leurs recherches d'emplois et de stages, et plus motivés en cours. Un professeur témoigne : « Je trouve que ça leurs donne de l'ambition ». Toutefois, il ne faut pas oublier que la mobilité repose sur le bon vouloir des professeurs. **Ces derniers regrettent le manque d'aide émanant de l'Education Nationale.**

- ✓ La création de nouvelles opportunités

Au lycée D. Derycke, les deux tiers de classes de terminales effectuent un stage à l'étranger. Ces mobilités apportent de nombreuses opportunités aux élèves.

Témoignage

Un lycéen, après un stage à Ashford, puis au Luxembourg, s'est vu proposé un job d'été par C&A Luxembourg

Globalement les élèves acquièrent plus d'autonomie, d'organisation et développent une solidarité entre eux. Ils ont une vision des entreprises d'accueil plus chaleureuse que les entreprises françaises et restent en contact avec elles via les réseaux sociaux. Grâce aux projets internationaux, les élèves se créent un tissu social, qui peut simplifier leur insertion professionnelle, notamment pour ceux éloignés socialement.

Des projets outils de l'intégration dans le monde du travail et de la solidarité

En 2016, 17 lycéens malgaches et trois professeurs sont venus 20 jours à Villeneuve d'Ascq pour suivre un temps de formation au lycée professionnel Dinah Derycke. Le groupe rend la politesse aux Villeneuvois, qui s'étaient rendus dans le cadre de leur première de baccalauréat professionnel à Madagascar en Octobre 2015, précisément sur l'île Sainte-Marie, au Nord-Est de la grande île.

Témoignage

Le jumelage entre le lycée professionnel Dinah Derycke et le lycée général de Sainte-Marie s'est concrétisé en 2015, mais il a une longue histoire. Dès 2007, des élèves de la section Bac Pro électrotechnique sont partis trois semaines à Madagascar avec des enseignants dans le cadre d'une entraide internationale. Sur place, ils ont utilisé leurs compétences professionnelles en installant des panneaux solaires et le système électrique sur une école apportant pour la première fois l'électricité dans le village.

5.3.2 L'intégration des jeunes participants à des projets émanant d'organismes internationaux

En 1962, une volonté politique des gouvernements français et allemands émane pour accentuer la coopération franco-allemande. En 1962, suite à la signature du pacte de l'amitié entre De Gaulle et Adenauer, est créée l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse). L'OFAJ est donc une organisation de coopération internationale qui a pour but de resserrer les liens dans le couple franco-allemands et de favoriser la connaissance des peuples entre les deux pays. L'OFAJ, est un organisme pionnier en matière de coopération entre deux pays, plusieurs autres organismes verront le jour pour favoriser la coopération entre deux pays. L'OFAJ permet aux jeunes français et allemands de s'intégrer socialement en Europe.

Une organisation faite par les jeunes et pour les jeunes

- ✓ Un organisme de coopération franco-allemande ancien, qui a permis à de nombreux jeunes de participer à des échanges de mobilité

L'OFAJ est financé à part égale entre les gouvernements français et allemand à hauteur de 24, 5 millions d'euros. Le budget a été augmenté en 2013, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'organisme. L'OFAJ perçoit également des financements des MAE pour financer les échanges avec l'Europe Orientale et Centrale de 555018€ et des fonds de 729764€ octroyés par des tiers dont des sponsors.

Pour assurer l'accompagnement du plus grand nombre de projets, l'OFAJ travaille en partenariats avec plusieurs organismes pour la jeunesse comme l'URFAA (Union Régionale des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe) et la FAFA (Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe).

En 2015, l'OFAJ a permis à 189 108 jeunes de bénéficier d'une mobilité et 17 665 jeunes de participer à des manifestations interculturelles.

- ✓ Un dynamisme toujours insufflé par les jeunes ambassadeurs

Pour inciter davantage les jeunes à opter pour une mobilité en France ou en Allemagne, des jeunes ambassadeurs sont recrutés par l'OFAJ pour une durée maximale de trois ans. Il s'agit de jeunes ayant déjà participé à des échanges ou des manifestations organisés par l'OFAJ. L'engagement de ces jeunes souhaitant partager leurs expériences avec d'autres jeunes, renforce la coopération et créer des liens de proximité. **Il est plus facile pour des jeunes de s'identifier à d'autres jeunes** plutôt qu'à des discours d'adultes. Les ambassadeurs ont donc vocation à inciter les jeunes à s'intégrer en Europe.

D'autres missions incombent aux jeunes ambassadeurs. Ils doivent participer aux montages de cinq projets interculturels au cours de l'année afin que ces derniers soient complets et répondent aux normes de l'OFAJ pour percevoir les subventions. Ils doivent faire connaître l'OFAJ auprès des acteurs de la jeunesse qui ne connaissent pas l'organisme.

L'intervention de jeunes ambassadeurs a un double effet. D'une part, ils peuvent acquérir des compétences en matière d'organisation pour les montages de projets, ce qui peut être bénéfique pour leur insertion professionnelle, et d'autre part, le partage de leurs expériences auprès d'un public n'ayant jamais bougé peut inciter d'autres jeunes à suivre leur voie et les encourager à devenir mobiles. Il s'agit là également d'une implication citoyenne auprès de jeunes de France et d'Allemagne.

[Des programmes de mobilité basés sur la réciprocité qui permettent à différents publics de jeunes de s'engager dans un programme de mobilité](#)

Depuis quelques années, l'OFAJ a compris qu'il était important de travailler **sur l'ensemble des jeunes, pour favoriser leur épanouissement et leur intégration, qu'elle soit sociale, ou professionnelle**. L'OFAJ met donc en place des dispositifs qui s'adressent à l'ensemble des jeunes quelques soient leurs profils.

- ✓ Mettre en place des projets interculturels et favoriser l'apprentissage de la langue

L'OFAJ et les jeunes ambassadeurs organisent des rencontres et des échanges interculturels basés sur la réciprocité pour des jeunes de 3 à 30 ans de tout horizon. Ces échanges permettent aux jeunes, français et allemands d'avoir une meilleure connaissance de la culture de leurs partenaires. Ces rencontres permettent de partager la culture des partenaires et de faire tomber les préjugés.

A l'occasion de ces rencontres l'OFAJ lance des sensibilisations à l'apprentissage de la langue du partenaire. 5628 jeunes franco-allemands de 3 à 12 ans ont pu bénéficier d'un apprentissage précoce. Pour les plus vieux, l'OFAJ peut subventionner des cours d'allemand au Goethe Institut et des animations sont proposées aux tout petits et aux enfants pour leur donner le goût de l'allemand.

Les initiations et les rencontres sont donc un premier pas vers l'autre. Apprendre la langue et connaître la culture d'un autre peuple, c'est un premier pas vers l'intégration sociale.

La boîte à objet

Pour initier les petits en maternelle à la langue allemande, des animations sont proposées par les ambassadeurs. Une boîte mise à disposition des enfants contient plusieurs objets. En jouant avec, ils apprennent des mots en français ou en allemand.

✓ Organisation d'échanges scolaires et extrascolaires

Des projets d'échanges scolaires et extra-scolaires peuvent être subventionnés par l'OFAJ. Ces échanges sont menés par des organisations et des mouvements de jeunesse, des comités de jumelage, des fédérations sportives, des associations artistiques etc.

✓ Des programmes d'échange longs pour les scolaires

Sur le même principe de réciprocité, l'OFAJ subventionne aussi des collégiens et lycéens qui veulent partir en mobilité longue. Deux programmes de l'OFAJ s'adressent à ces élèves. Le programme **Voltaire**, qui dure 6 mois consécutifs et qui est ouvert aux élèves de 3^{ème} et de 2nd. L'OFAJ participe aux frais de voyage à hauteur de 164 € et reverse de l'argent de poche aux jeunes d'une valeur de 250€. Il y a également le programme **Sausay**, accessible aux jeunes de la 4^{ème} à la 2nd pour une durée de 6 semaines à 3 mois. Ces deux échanges fonctionnent sur le principe de réciprocité, les jeunes français accueillent à leur domicile pendant six mois leurs correspondants.

✓ Des possibilités de stages pour les infra bac déscolarisés

Grâce au dispositif **PRAXES**, les jeunes de 18 à 30 ans, bacheliers, demandeurs d'emploi ou ceux qui souhaitent se réorienter peuvent effectuer un stage pour une période de 1 à 6 mois. L'OFAJ apportent les conventions de stages et l'assurance. Il permet aux jeunes hors du système scolaire de faire un stage à l'étranger. L'organisme apporte de plus un suivi du jeune et une évaluation de stage à la fin du séjour ainsi qu'une remise d'attestation.

C'est un programme intéressant pour les publics ciblés. Ce n'est pas un programme destiné uniquement aux jeunes universitaires. L'OFAJ permet donc aux jeunes franco-allemands de s'intégrer professionnellement dans la société européenne.

✓ Financements de projets des jeunes et soutien pour les mobilités en SVE ou service civique à l'étranger

Avec le programme **1234**, l'OFAJ finance les jeunes qui sont initiateurs d'un projet culturel. Pour obtenir un financement, il faut que le projet soit basé sur le principe de réciprocité et qu'il soit recevable auprès des organismes de l'OFAJ. Le but de ce programme est de stimuler l'intérêt pour la coopération franco-allemande et d'élargir les groupes cibles. Une subvention forfaitaire de 1234€ est attribuée pour le financement des projets.

Quelques pistes à explorer

- Il y a un manque de volontarisme politique du gouvernement français pour la promotion de la langue allemande. Le couple franco-allemand est le moteur de l'Union Européenne. Pour ne pas voir cette grande idée s'effondrer, il faut resserrer davantage les liens entre la France et l'Allemagne. C'est à la Région de soutenir et d'impulser l'apprentissage de la langue en raison du positionnement géographique de notre territoire dans l'Euro région et des relations commerciales privilégiées qu'entretiennent l'Allemagne et la France
- Il faut faire attention au sens que l'on donne à la mobilité. La Région devrait avoir un rôle plus important dans l'accompagnement des jeunes en mobilité. Il faudrait un suivi des jeunes en amont et en aval sinon on ne peut pas vraiment voir les retombées positives.
- La Région doit davantage communiquer sur les organismes existants pour la mobilité des jeunes. Beaucoup d'acteurs de la jeunesse comme des Comités de jumelages ne connaissent pas l'OFAJ. La communication pourrait permettre à davantage de jeunes de bénéficier de ressources, parfois méconnues de l'interface de la jeunesse.

5.3.3 Pour les jeunes actifs infra-bac les plus défavorisés, des acteurs se mobilisent pour favoriser la citoyenneté

Des organismes associatifs et publics se mobilisent pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes déscolarisés et de travailleurs.

Horizon 9, une association engagée pour favoriser l'insertion des jeunes travailleurs

- ✓ Une association proche de son public

HORIZON9 est une association de prévention spécialisée financée par le Conseil Départemental du Nord au titre de la protection de l'enfance et de la famille. Elle mène une action professionnelle engagée dont le but est de lutter contre l'inadaptation et la souffrance sociale. L'association s'inscrit dans la vie locale des quartiers pour tisser du lien entre les habitants et aider les personnes de 12 à 25 ans dans la construction de leurs projets de vie.

- ✓ Le développement de la citoyenneté des jeunes encadrés :

Pour favoriser l'implication des jeunes dans les projets, l'association s'appuie sur la dynamique de quartier en organisant des manifestations avec et pour les habitants et d'autres associations. Elle accompagne les jeunes individuellement dans leurs démarches et les implique dans chaque étape du projet en cours, pour la recherche de financement, ou communication auprès des habitants. Grâce à Horizon9, et d'autres organismes humanitaires partenaires, plusieurs jeunes de l'association ont pu partir à l'étranger dans un but humanitaire. Par exemple en 2016, plusieurs jeunes sont partis en Roumanie avec le secours populaire. L'association favorise donc la solidarité à l'étranger pour développer dans notre région, la citoyenneté, des compétences sociale et de nouveaux projets de vie. La Région doit donc encourager l'ouverture des citoyens sur le monde, pour favoriser la citoyenneté sur son propre territoire.

Les missions locales accompagnent les jeunes déscolarisés dans les projets de mobilité internationale

Les missions locales ont un rôle d'accompagnement des jeunes infra-bac, éloignés du monde du travail, vers la mobilité internationale. Elles encouragent les jeunes à partir à l'étranger pour leur permettre de développer des compétences professionnelles, l'autonomie et la confiance afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale et de les laisser entrevoir de nouvelles perspectives d'avenir. **Les missions locales aident donc ces jeunes dans les démarches afin d'intégrer des dispositifs déjà existants : service volontaire européen, service volontaire international, Erasmus + etc...**

✓ L'exemple de la Mission Locale du Douaisis :

Sur tous les jeunes partis en mobilité grâce à la mission locale du douaisis, plus de la moitié n'étaient jamais partis à l'étranger. Cette expérience leur a apporté un profond changement dans la vision du monde et des priorités :

- 10 sont sur de nouveaux projets de départs ou sont déjà repartis,
- 5 ont trouvé un emploi,
- 3 ont repris leurs études
- 3 ont repris une formation ou passent des concours d'entrées.

La mobilité a permis à plusieurs jeunes de changer de vie. Certains jeunes ont besoin d'être accompagnés et poussés par une tierce personne pour oser partir, de plus la famille ne soutient pas toujours les projets de mobilité. Le rôle des missions locales et des associations de quartiers est donc central pour les jeunes isolés, la Région doit soutenir ces structures pour favoriser les jeunes isolés.

PRECONISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES RI POUR LES JEUNES

INFRA-BAC A L'ECHELLE DES HAUTS-DE-FRANCE

La mobilité internationale constitue souvent une étape importante dans le parcours d'apprentissage des jeunes infra-bac qui en font l'expérience. Le pourcentage de jeunes ayant séjourné à l'étranger durant leur dernière formation est cependant plus faible dans notre région que dans d'autres (11,7% pour le NPDC et 10,1% pour la Picardie ; 19% pour les Pays de Loire). Il convient de s'interroger sur les causes de ce différentiel et d'examiner les dispositifs mis en œuvre pour surmonter ou atténuer ces obstacles à la mobilité.

Le CESER a rencontré les acteurs de ces nombreux dispositifs à un moment charnière. La période actuelle connaît en effet une réorientation de la politique internationale du Conseil régional, acteur majeur de cette politique sur le territoire. La mobilité internationale, à côté de la coopération décentralisée et de la diplomatie économique, est un des pans de cette politique.

Après sa campagne d'auditions, le CESER en retire aujourd'hui trois certitudes majeures :

- 1. La mobilité internationale des jeunes infra-bac n'est pas « un simple supplément d'âme » ou une majeure donnée aux jeunes. C'est réellement un levier pour modifier, valoriser voire relancer des parcours d'apprentissage.**
- 2. Aujourd'hui, la mobilité internationale des jeunes a autant besoin de financements que d'une stratégie partagée et concertée par les acteurs publics. Cette stratégie doit viser à encourager et favoriser la mobilité tout au long de la scolarité et dans toutes ses dimensions (découverte, maîtrise de la langue....).**
- 3. Comme toutes les situations qui font vivre aux jeunes une expérience nouvelle, la mobilité internationale tend à favoriser l'élévation du niveau de connaissances et de qualification de la population. Elle peut aussi avoir des répercussions positives sur la citoyenneté et l'employabilité. A ce titre, elle a toute sa place dans les stratégies économiques publiques et les politiques contractuelles (CPER, PO, CPRDFOP...).**

1 – SUSCITER LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES INFRA-BACS

L'information de Pair à Pair

Le CESER partage avec les acteurs de terrain le constat que la meilleure communication est celle de pair à pair : ce sont les jeunes qui parlent le mieux de leur expérience. Pour faciliter cette communication directe, le CESER propose deux outils :

1- Généraliser aux 5 départements de la Région le dispositif « Sacs à dos ». L'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières par exemple) ou n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome. Chaque candidat retenu reçoit un sac de voyage contenant :

- une bourse d'aide au départ sous forme de chèques vacances à hauteur de 150 € (+ une carte de téléphone de 5 euros, des assurances nominatives responsabilité civile et rapatriement)
- un accompagnement par des référents locaux au sein de structures jeunesse conventionnées avec le Département

2- Mettre en place une plateforme de témoignage « Paye ta mobilité » sur le modèle des applications de microbloggage comme Tumblr. Facile à utiliser et très répandu chez les jeunes, ce type d'application est **un canal de diffusion à moindre coût et qui peut toucher beaucoup de monde.**

Favoriser la pratique des langues

Le CESER souhaite ici affirmer avec vigueur son soutien au développement de l'Eurométropole. Pour faire vivre cet espace transfrontalier européen, la pratique du néerlandais doit être encouragée.

Le CESER demande à la MEL de lancer une étude pour que des cours de néerlandais puissent être organisés dans les écoles primaires de son territoire sous la forme d'ateliers (pendant les NAP par exemple) destinés à donner les bases de la maîtrise de cette langue. Le CESER souligne que les initiations aux langues réalisées dans les temps périscolaires par les associations sont des initiatives à développer et à accompagner par les collectivités territoriales. L'apprentissage dès le plus jeune âge est en effet un facteur de réussite de la maîtrise des langues. Répondre à cette condition nécessite une politique structurée et coordonnée entre l'Etat (Education Nationale) et les collectivités territoriales afin d'assurer, pour tous les jeunes, une progression minimale de la maîtrise des langues tout au long de leur scolarité.

De même, les missions locales et pôle emploi devraient organiser des ateliers similaires à destination des jeunes déscolarisés pour leur donner un accès facilité au marché de l'emploi flamand. Ouvrir ce genre de formation pour les jeunes infra-bac déscolarisés permettrait de réinsérer les jeunes dans le monde professionnel, d'acquérir de nouvelles compétences et de disposer d'une expérience de mobilité à l'étranger.

Par ailleurs, le CESER propose que les actions menées par le CEMEA soient élargies au maximum de lycées de manière pérenne et à raison de plusieurs heures par semaine et donner ainsi aux jeunes les outils nécessaires pour capter plus d'opportunités dans notre bassin de vie.

Enfin, le CESER regrette que les classes binationales, déjà peu nombreuses dans la Région Hauts-de-France en particulier dans l'académie d'Amiens, soient en voie de disparition.

Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation formelle et non formelle

Le CESER estime primordial :

- D'accompagner les acteurs éducatifs dans l'information et le montage de projet : recherche de financements, logistique... ;
- De prévoir une sensibilisation des acteurs, au travers de la formation initiale et continue. Ainsi, un module pourrait être intégré à l'offre de formation pour apprendre aux acteurs les modalités concrètes et pratiques de l'organisation d'un stage ou d'un séjour à l'étranger.

En parallèle, le CESER est conscient des risques de mise en cause de la responsabilité des accompagnants qui s'engagent dans ces projets et de la nécessaire sécurisation à leur apporter.

2 – LA NECESSITE D’UNE STRATEGIE PUBLIQUE CONCERTEE, PORTEE PAR LA REGION, POUR MAXIMISER L’UTILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS

La revitalisation du Corémob comme outil pratique de cette stratégie

Le CESER estime prioritaire et urgent de relancer le Corémob Hauts de France. Cet objectif ne peut être entrepris que par le Conseil régional et l’Etat, ensemble.

Une réunion du Corémob doit intervenir rapidement pour donner une nouvelle dimension régionale et relayer l’action impulsée par l’Etat à travers la plate-forme « Ready to Move ! » dont les financements ne sont pas assurés pour le deuxième semestre 2017.

Une fois ces outils en place, le CESER estime, aux vues de ses auditions, qu’il pourrait facilement et rapidement être créés des dispositifs simples de communication à destination tant des jeunes que des porteurs de projets. La création d’un portail unique qui permettrait aux jeunes d’accéder à tous les dispositifs de mobilité à jour serait une grande avancée à moindre frais.

Grâce à l’action du CRIJ et de Lianes coopération, ce recensement est aujourd’hui connu. Il reste à le partager sur une plateforme institutionnelle et unique et à en assurer la promotion auprès des jeunes

Le CESER tient à souligner toute l’importance d’une information complète et structurée sur l’ensemble du territoire pour les jeunes. Dans ce cadre, le CESER encourage le Conseil régional à soutenir des actions concrètes d’envergure régionale, à l’image du salon annuel « Cap sur le Monde ». Par exemple, des week-ends de la mobilité pourraient s’organiser autour d’évènements répartis sur tout le territoire régional. Les possibilités ouvertes aux jeunes infra-bacs pour les aider à monter un projet de mobilité internationale leur sont en effet souvent inconnues.

Ces évènements viendraient compléter les actions menées tout au long de l’année, notamment par le réseau du CRIJ.

L’Etat doit amplifier son action à l’échelle des Hauts de France

Le CESER souligne la large palette de dispositifs étatiques favorisant, chacun dans leur périmètre, la mobilité internationale des jeunes.

Malgré ces bonnes volontés, l’absence ou le manque d’identification d’une coordination au travers d’une politique stratégique d’Etat provoque un sentiment de manque d’opérationnalité et de complémentarité de ces projets auprès des différents bénéficiaires. Le besoin d’une clarification de l’offre est ici majeur dont le Corémob constituera le levier idoine.

S’agissant plus spécifiquement de la plateforme PIMEN, le CESER demande son extension au territoire de l’ex-Picardie, d’abord parce que le dispositif constitue une réelle plus-value pour la mobilité des apprentis, et parce qu’il est normal d’harmoniser l’offre sur l’ensemble du nouveau périmètre régional.

Le CESER insiste sur la place et la responsabilité majeures de l’Education Nationale et de l’ensemble du système éducatif, et donc sur l’implication forte des rectorats d’Amiens et de Lille dans une politique d’ouverture des jeunes et apprentis à la dimension internationale.

La Région doit définir rapidement une stratégie internationale avec comme priorité la coordination des acteurs

Actuellement, la stratégie régionale n’est pas posée et une simplification de la complexité des dispositifs s’impose. Les acteurs du territoire sont en attente de clarification sur la pérennité ou l’abandon des lignes de crédits et sur les priorités du mandat.

En la matière, le CESER estime qu'il est possible de **mener une politique relations internationales qui maximise l'utilisation des financements publics en utilisant toutes les ressources existantes et en les coordonnant mieux.**

Cette coordination passe par le co-financement, aux côtés de l'Etat, du Corémob et de Ready to move. L'effort financier est modeste pour la Région mais sa plus-value est grande pour le service rendu.

Par ailleurs, le CESER estime pour sa part que la citoyenneté et l'employabilité ne sont pas des objectifs exclusifs de mobilité internationale mais qu'ils sont au contraire complémentaires et s'allient. **Employabilité et citoyenneté sont les deux réalités d'une politique mobilité internationale réussie.**

De même, le CESER rappelle qu'une politique de relations internationales ne s'évalue pas qu'au nombre de dossiers ou de jeunes concernés mais à l'aune des impacts, c'est-à-dire des effets mesurables des années après sur le parcours d'un jeune. Cette coordination implique aussi les Conseils Départementaux dans leur responsabilité au niveau des collèges.

3 – LA MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES INFRA-BAC, UN OUTIL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE NOTRE TERRITOIRE

La mobilité internationale des jeunes doit devenir un élément de la future programmation des fonds Européens et CPER.

L'Europe s'impose comme un acteur majeur de la mobilité internationale des jeunes, y compris pour le niveau infra-bac. Notre positionnement géographique et les potentialités évidentes que représentent les marchés anglais ou belges doivent inciter les collectivités territoriales Hauts-de-France à accompagner spécifiquement les dispositifs Erasmus.

Le Conseil régional, et l'Etat pourraient venir en « effet levier » via la prochaine programmation de fonds européens pour les populations de leurs territoires.

De même, la Région pourrait accorder **une partie de l'enveloppe européenne IEJ à destination des NEETs au financement de projets d'immersion culturelle et professionnelle à l'étranger.**

Plus de mobilité internationale des jeunes suppose également plus d'accueil de jeunes étrangers

Pour encourager les échanges, la réciprocity d'accueil reste à améliorer. Le CESER plaide pour le **financement, par les grandes intercommunalités de notre région de structures d'accueil propres et sécurisées d'étudiants étrangers. Il suggère également que les pouvoirs publics mènent une expérimentation sur l'utilisation d'équipements existants et par exemple des internats en milieu scolaires ou des locaux du CROUS.**

De plus le CESER souhaite que **les collectivités territoriales, à leur échelle d'action, favorisent les jumelages avec les associations et les établissements scolaires primaires et secondaires. Dans ce cadre, des comités de jumelage actifs sont aussi un facteur de valorisation des échanges, notamment des jeunes et favorisent cette réciprocity d'accueil.**

Encourager les entreprises à être partie prenante de la mobilité internationale de leurs apprentis

Le CESER est conscient que pour un chef d'entreprise l'ouverture et la mobilité internationale de ses apprentis ne constitue pas une priorité managériale. Les entreprises hésitent à voir partir leurs apprentis, qui, le plus souvent, occupent une vraie place dans la production. Néanmoins, notre

assemblée est convaincue des apports bénéfiques à long terme pour l'apprenti d'aujourd'hui, le futur salarié de demain et aux entreprises

Pour encourager les entreprises à faciliter la mobilité internationale des apprentis, le CESER invite l'ensemble des acteurs concernés à réfléchir à des contrats d'apprentissage spécifiques prévoyant des périodes optionnelles à l'étranger.

4 – POUR UNE EVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA PERTINENCE ET DE L'EFFICIENCE DES DIVERS DISPOSITIFS

L'ensemble de ces divers dispositifs appelle, dès lors qu'il s'agit de fonds publics, à une évaluation portant non seulement sur le degré d'utilisation des fonds, mais aussi sur les publics touchés et les résultats obtenus. Rien de tel ne semble exister à ce jour.

Le CESER souhaite que des objectifs soient fixés et que des indicateurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs, soient mis en place, en toute transparence, de manière à permettre une vision d'ensemble de la politique visant à favoriser la mobilité internationale des jeunes et un suivi à long terme. Il est souhaitable que ces données soient rendues publiques de manière à alimenter le débat citoyen.

Sources

- Un projet éducatif régional pour les Picards, Conseil Régional Picardie, 2014 : <https://www.picardie.fr/IMG/pdf/5/d/2/pergp-doc-orientation.pdf>.
- Cinq ans d'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, d'intenses coopérations transfrontalières, Eurométropole, 2013 : http://fr.eurometropolis.eu/fileadmin/user_upload/Divers/5ans/5ansdeurometropole.pdf.
- SRADDET, Conseil Régional, 2017.
- Les relations internationales des établissements d'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais, CESER Nord-Pas-de-Calais, 2015.
- Programme opérationnel : pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Région Nord-Pas-de-Calais, Union Européenne, 2014.

DÉCLARATION DES GROUPES



CESER - Assemblée plénière du 23 mai 2017

Rapport-avis « Favoriser la mobilité internationale des jeunes de la région »

Le rapport avis affirme : *"Nous vivons dans une région située au cœur d'un bassin de vie disposant d'un pouvoir d'achat aussi élevé que celui des Etats-Unis, et pourtant, cette région est touchée par le chômage des jeunes qui ne peuvent prétendre à des postes à l'Étranger à cause d'un manque de connaissance linguistique."*

L'employabilité est le fil conducteur de ce rapport-avis ; les dispositifs existants recensés font l'objet de préconisations vues sous l'angle de l'optimisation (LEAN).

La citoyenneté n'est qu'évoquée ; elle aurait mérité tout autant d'attention.

Le rapport-avis affirme avec vigueur un soutien au développement de l'Eurométropole, faisant l'impasse sur les disparités territoriales de notre région.

Comment ignorer que dans les territoires comme la Sambre-Avesnois, la Thiérache, l'ancien bassin minier, le Calais, le Valenciennois, le taux de pauvreté des jeunes est supérieur de plus de 15 points à la moyenne métropolitaine (dans l'arrondissement de Calais, le taux de pauvreté des ménages dont le chef de famille a moins de 30 ans atteint près de 41%).

Ces situations obèrent les probabilités de retour à l'emploi et constituent un défi majeur pour les politiques publiques.

Comment se projeter à l'international lorsque l'on ne connaît que son village ou son quartier ; pourquoi se déplacer quand on n'a nulle part où aller ?

Le rapport-avis pointe aussi les manques existants dès le plus jeune âge pour favoriser cette mobilité internationale en les axant principalement sur l'Education Nationale. Certes des améliorations peuvent être préconisées mais il n'y a pas de cours de mobilité à l'école, c'est un savoir qui se transmet essentiellement dans le cadre familial.

Or là aussi la situation sociale des familles en Hauts de France impacte négativement l'acquisition de cette compétence (un seul exemple : 38% des bénéficiaires du RMI ont le permis de conduire contre 88% de l'ensemble de la population).

De même pointer les modestes financements de l'EN face aux besoins pour encourager la mobilité internationale est une chose, mais ne pas remettre en cause les politiques d'austérité conduit forcément à se poser la question du public à favoriser.

Le manque criant d'éléments statistiques chiffrés donne au final un sentiment d'inachevé.

Pour la CGT, la véritable solution à la mobilité des jeunes passe nécessairement par l'accès à une véritable autonomie. Celle-ci pourrait trouver sa traduction par la création d'un statut social de l'étudiant, l'accès au logement social et aux transports, et l'attribution d'une allocation d'autonomie égale à 50% du SMIC.

La CGT regrette que le rapport-avis soit pour l'essentiel centré sur l'employabilité d'une minorité, faute de poser la question des moyens affectés, au détriment des facteurs d'épanouissement de tous les jeunes.

Elle s'abstiendra.



CESER DES HAUTS DE FRANCE

Assemblée Plénière du mardi 23 Mai 2017

CONTRIBUTION FO

« Favoriser une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées »

La Région Hauts de France est la plus jeune de France. Elle a la plus forte proportion d'infrabacs. La mobilité est loin d'être une caractéristique de ses habitants.

A l'heure où l'emploi peu qualifié se fait plus rare, moins stable, **FO** estime qu'encourager et développer l'aptitude au changement et à l'autonomie est indispensable.

FO préconise l'ouverture à la mobilité internationale dès le plus jeune âge notamment par l'approche des langues et la connaissance d'autres cultures qui doivent être favorisées. Les déplacements scolaires au sein de l'espace européen offre aux élèves l'opportunité d'une découverte marquante dont tous devraient bénéficier.

FO soutient la généralisation aux 5 départements du dispositif « Sac à dos » dont l'objectif est de faire partir en priorité le public le plus éloigné des vacances (pour des raisons financières notamment) ou

n'ayant pas l'occasion de partir de manière autonome grâce à une aide ciblée au départ et d'un accompagnement. C'est également un pas vers la mobilité internationale. Mobilité dont les bienfaits sont sans doute les plus nombreux pour les infrabacs.

FO constate l'existence d'un nombre important de dispositifs mais également la grande motivation des acteurs qui informent, préparent, accompagnent et suivent les jeunes en mobilité internationale.

L'information de pair à pair est le meilleur vecteur de communication. Faire partager ses expériences permet de mieux analyser ses acquis et d'apporter d'autres informations et encouragements. La plateforme « Paye ta mobilité » peut être un instrument de cette communication.

Pour **FO** la réciprocité d'accueil est un élément de connaissance et de valorisation de nos territoires. Il faut donc favoriser la mobilité entrante.

L'opportunité du caractère transfrontalier des Hauts de France doit être saisi avec le développement des GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale). La pratique du Néerlandais doit être encouragée. En effet les possibilités d'emploi en Flandre Belge sont loin d'être négligeable y compris pour les Français.

Pour **FO** les classes binationales doivent non seulement être maintenues mais significativement augmentées. Les enseignants et tous ceux qui suivent les jeunes devraient bénéficier d'une formation à la connaissance des modalités concrètes d'organisation d'un stage ou d'un séjour à l'étranger.

FO estime comme les rapporteurs qu'une stratégie publique concertée portée par la Région pour maximiser l'utilisation des fonds publics est nécessaire dans le cadre de la mobilité internationale. La revitalisation du COREMOB est impérative. Une réunion doit intervenir rapidement pour donner une nouvelle dimension régionale, relayer l'action impulsée par l'Etat à travers la plateforme « Ready to move ».

Grâce à l'action du CRIJ et de Lianes Coopération le recensement de l'ensemble des mesures de mobilité internationale est

aujourd'hui connu. Il reste à le partager sur une plateforme institutionnelle et unique et à en assurer la promotion et l'accessibilité.

La plateforme PIMEN doit être étendue au territoire Picard. Au moment où la Région réoriente sa stratégie internationale la coordination des acteurs est impérative. La maximisation de l'utilisation des financements et de toutes les ressources existantes en les coordonnant mieux s'impose.

FO estime totalement souhaitable que la mobilité internationale dont la réussite génère employabilité et citoyenneté devienne un élément de la future programmation des fonds européens et CPER (contrat plan état Région).

Favoriser la mobilité entrante c'est également encourager la mobilité sortante. Le financement par les grandes intercommunalités de structures d'accueil propres et sécurisées d'étudiants étrangers serait pertinent.

FO souhaite l'encouragement de la mobilité internationale des apprentis qui apporte un savoir être et un savoir-faire bénéfique également à l'entreprise.

Le Groupe **FORCE OUVRIERE** votera le projet Avis.



"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail; protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les services publics; défendre la démocratie et les solidarités."

Mesdames et messieurs, chers collègues,

- Comme toujours notre groupe de concertation a essayé d'améliorer le contenu du rapport-avis qui nous est présenté aujourd'hui afin d'en gommer les aspects les plus péremptaires ou les plus discutables. Et cela non sans un certain succès. Il faut donc remercier la commission d'amendement pour un travail de synthèse qui s'est avéré utile et positif.
- Il n'en demeure pas moins que ce rapport-avis occupera une place à part dans la galerie des rapports-avis de notre CESER. Ce sera en effet la première fois que des rapporteurs viendront nous dire : « Nous avons la conviction d'avoir raison. Croyez nous sur parole ! ».

On cherchera en effet vainement une démonstration argumentée ou même simplement des données factuelles. Jamais les deux affirmations centrales du rapport, à savoir le lien hypothétique entre mobilité internationale et employabilité et celui tout aussi hypothétique entre mobilité internationale et citoyenneté, jamais ces deux affirmations ne sont débattues. Et vous avez vu tout à l'heure lors de l'examen des amendements que lorsque la question revient furtivement sur le tapis, elle donne lieu à un acte de foi supposé clôturer le débat.

J'ai bien sûr évoqué la question lors de la commission d'amendement et j'ai eu une réponse assez curieuse. Il s'agirait là, certes, d'une simple croyance mais d'une croyance « positive ». Et comment sait-on, chers collègues, si une croyance est positive, sans l'analyser, sans la confronter au réel, sans dépasser le stade du simple préjugé ?

Mesdames et messieurs, quand une question est dérangeante à ce point, vous pouvez être sûrs de sa pertinence. Examinons donc successivement les deux aspects.

La mobilité internationale augmente-t-elle l'employabilité ? Elle augmente certainement l'expérience du jeune, sa qualification, ses savoir-faire.... mais l'employabilité elle n'est pas une caractéristique personnelle. On est employable dans un contexte et on ne l'est plus dans un autre. Il n'est donc pas du tout certain que le surplus de qualification se traduise bien par un surplus d'employabilité.

Tout cela est d'autant plus discutable que ce sont les employeurs qui décident unilatéralement qui est employable et qui ne l'est pas alors que dans le même temps ce sont curieusement les salariés qui sont supposés porter seuls la responsabilité de leur propre employabilité. Il faut bannir ce pseudo-concept d'employabilité, qui brouille la vision plus qu'il ne la clarifie .

La mobilité internationale augmente-t-elle la citoyenneté ? On peut faire un constat simple : jamais les jeunes n'ont été aussi mobiles et pourtant la citoyenneté semble bien mal en point, que l'on s'en tienne d'ailleurs aux incivilités ou que l'on évoque la citoyenneté politique. Il est difficile de présenter dans ces conditions la mobilité internationale comme un vecteur de citoyenneté et encore moins comme un vecteur de citoyenneté européenne, car ne soyons pas dupes, c'est évidemment à cela que pensent les rapporteurs.

Concernant ce dernier aspect, je me contenterai d' évoquer deux questions incontournables.

D'abord le degré d'identification à l'Europe est étroitement corrélé avec le profil socio-économique, et il faudra sans doute plus que des incitations pour changer la donne. On constate par exemple que les étudiants Erasmus restent souvent entre eux, sans se frotter réellement à la population du pays d'accueil. On peut s'interroger si on ne crée pas davantage une communauté « Erasmus » qu'une communauté « européenne » ?

Ensuite le texte du rapport-avis reste curieusement muet sur les contenus concrets de cette citoyenneté, par exemple les valeurs que l'on entend promouvoir. On fait ainsi semblant de croire qu'il existe un consensus dont on sait justement qu'il fait défaut.

Un dernier mot sur l'évaluation qui nous ramène d'ailleurs aux questions précédentes. Ne pas évaluer c'est rester dans le monde de la croyance et des préjugés.

Faut-il dès lors s'étonner de l'absence de données sérieuses, au niveau national et encore bien plus au niveau régional ? Peut-être pas. Car comme l'affirmait Lévy-Strauss : « Ce n'est pas seulement pour duper nos enfants que nous les entretenons dans la croyance au Père Noël: leur ferveur nous réchauffe et nous aide à nous tromper nous-mêmes. »

Déclaration du groupe de concertation CFTC
relative au rapport-avis
« Mobilité internationale des jeunes »

La mobilité internationale des jeunes de la région est à appréhender dans la perspective de l'emploi et du dynamisme économique. La France et, par voie de conséquence, les Hauts de France, sont pleinement inscrits dans un contexte d'ouverture sur les pays tiers : d'une part au sein de l'Europe, d'autre part dans le contexte de la mondialisation.

Vu sous cet angle, l'ouverture de nos jeunes « à l'international » s'impose comme une nécessité évidente, y compris s'ils ne quittent pas la région. Leur vie professionnelle les confrontera inmanquablement à des salariés parlant une autre langue, à la pratique de l'anglais technique via les notices d'emplois et/ou les logiciels, les échanges courriels etc. Nous citerons également les activités touristiques en région qui ont tout à gagner d'une bonne maîtrise de l'anglais, à minima, par les salariés de ce secteur.

Ainsi, pour la CFTC, « l'ouverture à l'international » n'est pas que physique avec des séjours à l'étranger, mais aussi dans la capacité à accueillir des personnes venues d'autres horizons, à commencer par ceux des pays européens voisins. La CFTC regrette quelque peu que cet aspect n'ait pas été plus développé dans le rapport, même s'il n'en est pas totalement absent.

Pour la CFTC, l'ouverture « à l'international » implique que tout jeune sortant du dispositif scolaire maîtrise le minimum d'une langue étrangère lui permettant l'autonomie dans ses déplacements et les actes courants de la vie en pays étranger. Sans ce minimum de maîtrise, il est illusoire de parler de mobilité internationale.

Répondre à cette condition nécessite une politique structurée et coordonnée, dans la durée, entre l'Etat (Education Nationale) et les collectivités territoriales afin d'instaurer un apprentissage théorique et pratique d'une langue tout au long de la scolarité. Une politique que la CFTC appelle de ses vœux.

La CFTC votera favorablement cet avis.



Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur l'Avis du CESER portant sur le développement d'une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées

Le groupe de Transition Écologique et Solidaire (TES) tient d'abord à féliciter l'ensemble du groupes de travail, les rapporteurs et les chargés de mission pour leur travail sur ce rapport - avis du CESER portant sur le développement d'une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées en Hauts-de-France.

Le CESER a souhaité se saisir de la thématique de la mobilité notamment en portant un regard « sur les dispositifs et les perspectives de mobilités internationales et de leurs impacts sociaux, culturels et professionnels qui s'offrent aujourd'hui aux jeunes infra bac de notre région ».

Ce travail a permis de mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour ces jeunes et de formuler des propositions destinées à en faciliter l'accès pour permettre à chaque jeune de la région de bénéficier d'une mobilité internationale.

Le groupe TES tient à rappeler l'utilité de donner à l'ensemble des jeunes infra bac l'opportunité de découvrir et de s'enrichir de nouveaux environnements éducatifs, culturels, sociaux, de trouver un enrichissement personnel et culturel qui facilite le « vivre ensemble », l'intégration dans la société et l'insertion professionnelle.

Cette mobilité spatiale est souvent une porte d'entrée vers d'autres formes de mobilités.

Pour le groupe TES, les freins à la mobilité de ces jeunes sont très nombreux, administratifs, financiers, liés aux infrastructures ou au contexte socioculturel des familles. Ces difficultés sont fortement corrélées aux inégalités sociales et territoriales notamment dans les zones périurbaines et les zones rurales isolées.

Comme l'indique l'avis du CESER, l'ensemble de ces freins mérite d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés au travers des dispositifs d'accompagnement adaptés pour les jeunes des formations techniques, en lycées professionnels ou en CFA, que le Conseil Régional des Hauts-de-France et l'Etat doivent développer et amplifier. Le groupe TES souhaite renforcer l'avis sur CESER pour le développement de ces mobilités :

- Favoriser le développement, dès le plus jeune âge et jusqu'au lycée, d'un apprentissage de la mobilité par la mise en oeuvre de séjours à l'étranger soutenus financièrement par les collectivités territoriales quel que soit le niveau des établissements et les filières considérées
- Développer et soutenir les dispositifs du type des CEMEA de préparation des jeunes aux échanges et à la mobilité
- Favoriser et soutenir le développement d'une coordination territoriale d'information par Lianes Coopération ainsi que le développement d'un dispositif unique d'informations dédié à la mobilité (Ready to Move)
- Soutenir l'action des acteurs sociaux et associatifs oeuvrant dans le développement d'actions de mobilité pour, par et avec ces jeunes. Donner les moyens à ces acteurs de développer les projets dans le domaine social, culturel, environnemental et sportif
- Relancer de manière urgente le « Coremob Hauts-de-France » par un véritable partenariat de projet et une stratégie commune et partagée Etat/Région. Au sein du CPER, faire de la mobilité internationale des jeunes infra bac un enjeu du futur.
- Favoriser la réciprocité des échanges pour permettre à ceux qui ne partent pas de vivre des échanges en développant au niveau des intercommunalités un réseau de structures d'accueils et d'hébergements.
- Développer à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle l'accessibilité à la pratique des langues

Le groupe de concertation Transition Écologique et Solidaire **votera l'avis.**

Position de vote des groupes de concertation
« Milieux économiques, » « Artisanat », « Agriculture et ruralité »

Portant sur le rapport-avis
« Favoriser une plus grande ouverture internationale des jeunes
de la Région par des politiques adaptées »

Les groupes de concertation milieux économiques, artisanat et ruralité saluent le travail réalisé par Evelyne MERCHEZ et Laurent CHOCHOIS ainsi que les membres de la commission.

Les Hauts de France possèdent la plus forte concentration en France de jeunes de moins de 20 ans (26,5% de la population). Parallèlement à cela, la région profite d'une situation géographique exceptionnelle au sein de l'Europe, qu'il est ici inutile de rappeler. Fort de ce double constat, nous sommes convaincus que l'ouverture des jeunes à l'international est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Facteur de rayonnement bien sûr, mais aussi d'attractivité, cet enjeu reste trop souvent relégué au second plan. Nous nous félicitons donc que le CESER s'en soit saisi.

Comme le rapport avis le précise nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire de construire une stratégie cohérente et concertée pour optimiser l'utilisation des financements publics et coordonner les actions mises en œuvre par les nombreux acteurs, en s'appuyant sur l'existant (CoReMob, « Ready to move ! », Erasmus...). La communication auprès des jeunes et de leurs familles, mais aussi du corps enseignant, devra être, elle-aussi, coordonnée afin que l'offre des dispositifs soit clairement lisible et visible.

Par ailleurs, l'internationalisation des jeunes passe aussi par l'accueil d'étrangers dans la région, jeunes, familles, entreprises... Des partenariats ou des jumelages entre écoles de nationalités différentes peuvent être encouragés. L'accueil de jeunes étrangers dans les cursus de la région favorise là encore l'ouverture et le partage. Le Brexit peut également être en la matière une opportunité dont il faut tirer profit. De plus, face au chômage, l'ouverture à l'international, et plus particulièrement la maîtrise de la langue anglaise, permet aux jeunes de développer leurs compétences et favorise leur insertion professionnelle. C'est pourquoi nous soulignons l'importance des cours d'anglais dès le plus jeune âge et tout au long du cursus de formation.

En outre, considérant que le transfrontalier est un véritable atout à valoriser, nous souhaitons que le rôle de l'Eurométropole soit éclairci et consolidé afin qu'elle puisse servir de tremplin à l'internationalisation. Pour finir, les milieux économiques regrettent que ce rapport-avis traite l'international comme une unité globale et cohérente. Il nous apparaît essentiel pour la Région aujourd'hui de se tourner vers des marchés porteurs, tels que l'Afrique et l'Asie. Désormais, nous ne pouvons plus tourner notre regard uniquement vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces remarques formulées, les groupes de concertation milieux économiques, artisanat et ruralité voteront favorablement le rapport avis.





Déclaration CFDT sur le rapport-avis
« Favoriser une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CFDT félicite le travail du groupe, des rapporteurs et des chargés de mission au vu de l'éventail de dispositifs existants.

Même si nous avons l'impression d'une énumération de possibilités, l'avantage est d'y trouver le renseignement souhaité.

Pour la CFDT, le rapport avis, qui nous est présenté, ne met pas assez l'accent sur le besoin de travailler sur le sujet dès le plus jeune âge.

En effet, les enseignants ayant étudié les langues devraient pouvoir donner le goût dès la maternelle de découvrir quelques mots de langues étrangères, puis continuer le travail dans les classes du primaire, en lien avec les associations ou collectivités qui interviennent sur les temps d'activités périscolaires, de donner le goût de voyager, d'être mobile et de comprendre l'intérêt d'étudier les langues.

Les options bi-langues, supprimées pour la plupart avec la réforme de l'enseignement en 2015, doivent refaire leur apparition notamment dans les zones rurales. Le sentiment d'abandon exprimé lors des dernières élections, doivent nous permettre d'intégrer, que ces territoires sont plus jamais prioritaires en matière d'investissement économique, social et culturel.

La CFDT est très attachée à l'égalité des chances. L'accès à l'enseignement, ne doit se limiter par concours (collège européen). Nous constatons que cela donne une éducation à deux vitesses, et regrettons que les places ne soient réservées qu'aux publics les plus favorisés. Il faut se couper de tout système élitiste, et permettre de meilleures conditions d'accès.

L'ouverture internationale des jeunes, c'est un sujet qui relève d'une volonté politique, culturelle, familiale et sociétale. Il faut mettre les moyens financiers et impulser une dimension nouvelle et plus forte.

Il y a malheureusement trop peu de jeunes qui bénéficient d'un séjour à l'étranger. C'est pourtant une expérience indispensable au partage des cultures et des valeurs et qui donne plus particulièrement du sens aux valeurs de solidarité.

Cette expérience permet également d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

Une politique volontariste de communication auprès des jeunes collégiens et lycéens est à initier.

Le Conseil Régional ne devra pas délaissier les associations porteuses de projets pour les jeunes à l'international dans ses prochaines décisions et devra stimuler les actions des jumelages de ville. Dans ce sens, il appartient, de la compétence de la Région, de s'assurer également que les lycées seront de même à l'initiative d'échanges et plus particulièrement, attentive à ce que cela génère une tendance plutôt qu'une inégalité.

Ces remarques étant faites, le groupe CFDT votera le rapport-avis

Groupe de concertation "Associations et Dynamiques citoyennes"

Le groupe de concertation "associations et dynamiques citoyennes" remercie le groupe de travail et en particulier ses rapporteurs et les chargés de mission à la fois pour le choix de la thématique abordée, et pour la richesse du rapport et des propositions formulées.

L'ouverture internationale des jeunes ne doit pas en effet se focaliser sur les seuls étudiants mais concerne tous les publics en formation et doit être intégrée le plus vite dans possible dans le parcours de formation, et cela notamment pour trois ordres de motivations. Tout d'abord, l'ouverture à d'autres cultures et modes de vie, dans une époque où se manifeste la tendance au repli, s'avère essentielle. En deuxième lieu, cette ouverture est un facteur facilitateur d'insertion professionnelle future. Enfin, elle permet de répondre à certaines situations de décrochage scolaire.

Dans cette perspective, l'implication de l'Education Nationale et de l'ensemble du système éducatif est fondamentale, et demande une attention particulière de l'administration et des responsables d'établissements comme une formation appropriée des enseignants ainsi que le souligne le rapport. Cette attention porte à la fois sur l'objectif politique, une ouverture pédagogique, et sur la connaissance des dispositifs existants. Cette implication doit s'inscrire dans une coopération structurée entre les Rectorats, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux et les intercommunalités.

Cette ouverture peut évidemment se concrétiser plus facilement avec les pays voisins, Pays du Bénélux avec notamment l'apprentissage du néerlandais, Royaume-Uni et Allemagne. Elle peut aussi se nourrir de la présence de populations d'origines très diverses, pays du Sud de l'Europe, mais aussi pays du Maghreb ou d'Afrique sub-saharienne, même si les moyens à mettre en œuvre peuvent différer du fait de difficultés spécifiques et des coûts de déplacements.

Notre groupe de concertation insiste sur la continuité de l'engagement dans cette ouverture. C'est vrai pour les dispositifs dont il faut évaluer la pertinence et les résultats. C'est valable aussi pour les établissements de formation et les territoires, et le soutien aux jumelages constitue de ce point de vue un outil très pertinent.

Enfin, la prise en compte des aspects financiers est un facteur essentiel. Le coût pour les familles constitue souvent un frein à la mobilité voire un obstacle insurmontable. Et pour les établissements scolaires, les dépenses afférentes, prises sur les fonds propres, impactent leur budget. Un budget spécifique est donc à prévoir.

Le groupe de concertation votera l'avis proposé.



Séance plénière du 23 mai 2017

Expression du groupe de concertation UNSA/CFE-CGC

Rapport-avis « Favoriser une plus grande ouverture internationale des jeunes de la région par des politiques adaptées ».

Notre groupe remercie et félicite les rapporteurs, les membres du groupe de travail, et l'équipe administrative du CESER pour cet excellent rapport-avis.

Selon une étude réalisée par le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), l'expérience du séjour à l'étranger se concrétise aujourd'hui pour un jeune sur sept (14%). Il est particulièrement rare chez les moins diplômés (4% parmi les jeunes ayant un diplôme inférieur au BAC) et les habitants de petites et moyennes agglomérations (8%). Les jeunes sont plus nombreux à être partis que leurs aînés (6%). Les principaux freins au départ à l'étranger cités par les moins de 30 ans sont des raisons affectives liées à la famille ou à la vie privée (35%) et le manque de moyens financiers (31%), devant le manque de maîtrise d'une langue étrangère (25%).

Notre région est la plus jeune de France et affiche le plus fort taux de chômage. Elle est aussi marquée par la montée des extrémismes.

Il est indispensable, pour nos jeunes citoyens notamment, de s'ouvrir au monde qui nous entoure, de mieux connaître l'autre, afin d'éviter le repli sur soi et l'ignorance.

Nos jeunes en Hauts de France sont plutôt peu diplômés, et peu mobiles. S'ouvrir à d'autres cultures, maîtriser une ou plusieurs langues vivantes permettra d'acquérir de l'assurance, une meilleure estime de soi, qualités recherchées lors de la recherche d'emploi.

Nous nous situons au carrefour de plusieurs pays européens : la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Il est nécessaire de continuer de s'appuyer sur cette réalité géographique pour élaborer la carte des langues vivantes tout au long de l'enseignement secondaire et organiser des échanges entre écoles et établissements dès le collège.

L'apprentissage d'une langue vivante dès le cours préparatoire en particulier en éducation prioritaire obéit bien à l'objectif de bâtir le parcours indispensable pour amener à la mobilité européenne et internationale celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

De même, l'apprentissage d'une 2^e langue vivante dès la 5^e permet à tous les élèves d'en bénéficier.

Pour rappel, avant la réforme du collège, seuls 15% des collégiens étaient concernés par une section européenne.

Il faut, à notre sens, développer les sections européennes dans les lycées professionnels, où elles sont, malgré les efforts du rectorat, encore trop peu nombreuses.

Ces mesures doivent être accompagnées d'aides financières conséquentes, nous citerons Erasmus et Erasmus +, en hausse de 40% sur la période 2014-2020.

Le groupe CFE-CGC/UNSA votera le rapport-avis.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 28 82 82 82 - Fax : 03 28 82 58 05
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1^{er} - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 22 97 37 34 - Fax : 03 22 97 38 86